

A photograph of a rural landscape featuring several white wind turbines. In the foreground, there is a green field with numerous round hay bales. In the background, a blue water tower and some trees are visible under a clear blue sky. The wind turbines' blades are blurred, indicating they are in motion.

CADRE PANCANADIEN SUR LA CROISSANCE PROPRE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Premier rapport annuel synthèse
de la mise en œuvre – Décembre 2017

No de cat. : En1-77F-PDF
ISSN : 2561-4177

Also available in English

CADRE PANCANADIEN SUR LA CROISSANCE PROPRE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Premier rapport annuel synthèse de la
mise en œuvre – Décembre 2017

RÉSUMÉ

Pour répondre au besoin crucial et urgent d'agir dans le domaine des changements climatiques, les premiers ministres du Canada ont adopté, le 9 décembre 2016, le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.¹ Ce plan exécuté en collaboration vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à augmenter la résilience aux changements climatiques et à favoriser une croissance économique propre. Le Cadre pancanadien inclut plus de cinquante interventions stratégiques concrètes couvrant tout le pays et tous les secteurs de l'économie.

Les premiers ministres ont enjoint les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à travailler ensemble et avec une participation tangible des peuples autochtones afin de mettre en œuvre le Cadre pancanadien et de produire un rapport des progrès réalisés. Étant donné l'ampleur du Cadre, la responsabilité de le mettre en œuvre revient à divers portefeuilles gouvernementaux, ce qui concerne les ministres responsables de l'environnement, de l'énergie, de l'infrastructure, des transports, de la foresterie, de l'agriculture, de l'innovation, de la gestion des urgences et des finances. Ce rapport présente une synthèse des progrès accomplis dans ces neuf domaines comme dans d'autres, tel la protection de la santé humaine.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'engagent et établissent des partenariats avec les peuples autochtones, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures. Au moment de l'adoption du Cadre pancanadien, le premier ministre a annoncé, avec le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, le président d'Inuit Tapiriit Kanatami et le président du Ralliement national des Métis, une ferme volonté d'entretenir un engagement solide, continu et significatif avec les peuples autochtones.

Afin de proposer une approche concertée et structurée d'engagement continu avec les peuples autochtones, le gouvernement du Canada collabore avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse pour établir trois tables bilatérales distinctes de hauts responsables sur la croissance propre et les changements climatiques, dans un esprit de reconnaissance des droits, de coopération et de partenariat.

SOMMAIRE DES PROGRÈS

Au cours de la première année de la mise en œuvre, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont réalisé des progrès appréciables dans la mise en œuvre du Cadre pancanadien. Les gouvernements ont pris les mesures nécessaires afin d'entamer la mise en œuvre des engagements pris dans le Cadre pancanadien; en d'autres termes, les mesures et les étapes importantes de la première année sont en bonnes voies. Ils ont affecté du financement au soutien d'un grand nombre de nouvelles mesures prévues dans le Cadre, ce qui inclut des transferts importants du fédéral aux provinces et aux territoires ainsi qu'à des représentants des peuples autochtones et des gouvernements. De nouveaux règlements pour réduire les émissions ont été rédigés et ont fait l'objet de consultations. Des politiques et des programmes nouveaux visant à créer de la résilience, à soutenir les technologies propres et à réduire les émissions sont en train d'être mis sur pied et appliqués par tous les gouvernements. Les structures de gouvernance, de production de rapports et de surveillance ont été mises sur pied visant à suivre l'ensemble des progrès dans tout le Canada et à garantir le succès.

1 Il convient de signaler que la Saskatchewan et le Manitoba n'ont pas encore adopté le Cadre pancanadien.

Des travaux sont en cours visant à assurer que la **tarification du carbone** est appliquée partout au Canada. Certains gouvernements ont déjà des systèmes de tarification en place tandis que d'autres gouvernements se préparent à en créer et à les appliquer. Le gouvernement fédéral a aussi diffusé un document de discussion technique pour faire progresser les travaux sur son filet de sécurité concernant la tarification de la pollution au carbone.²

Les gouvernements ont réalisé des progrès importants dans la mise en œuvre de **mesures complémentaires visant à réduire les émissions** dans toute l'économie, par exemple, des règlements visant à abandonner progressivement la production d'électricité au charbon d'ici 2030, à réduire les émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier, à éliminer graduellement l'utilisation des hydrofluorocarbures (HFC), à continuer de réduire les émissions des véhicules ainsi qu'à mettre en place une norme sur les carburants propres. Ces mesures traitent également sur la hausse de la création et de l'adoption de codes du bâtiment plus rigoureux pour réduire l'utilisation de l'énergie, et accélérer l'adoption de véhicules à zéro émission. Ces mesures, parmi d'autres, sont prises dans tous les secteurs de l'économie dans l'objectif de réduire les émissions ou d'accroître le stockage du carbone. Du nouveau financement appuiera ces activités d'atténuation, notamment des investissements dans la production d'électricité propre et renouvelable.

Les interventions en cours font progresser les efforts d'**adaptation** et instaurent la résilience face aux répercussions des changements climatiques. Ces interventions comprennent de nouveaux investissements importants dans l'infrastructure, dont un Fonds d'atténuation des catastrophes et d'adaptation à frais partagés d'une valeur de 2 milliards de dollars, le Centre canadien pour les services relatif au climat afin d'appuyer la prise de décision en matière d'adaptation ainsi que de nouvelles mesures qui sont mises en œuvre par les gouvernements pour gérer les risques d'inondation qui sont aggravés par le changement climatique. De nouveaux programmes, notamment ceux appuyant la santé des communautés autochtones, sont actuellement mis sur pied; ils aideront à protéger la santé humaine et les régions vulnérables des répercussions du changement climatique. Des codes et des normes pour soutenir la résilience climatique sont en préparation et des efforts ont été déployés pour créer une capacité régionale d'interventions pour l'adaptation dans tous les domaines prioritaires déterminés dans le Cadre pancanadien.

Les gouvernements cherchent à faire du Canada le chef de file dans l'économie propre mondiale grâce à diverses mesures axées sur les **technologies propres**, l'**innovation** et la **création d'emplois**. Ces efforts visent notamment à créer un solide courant d'idées sur les technologies propres, soutenant la demande et l'innovation par la tarification, la réglementation et l'entremise des marchés publics, tout en aidant les secteurs de l'énergie, des mines, des forêts et de l'agriculture du Canada à être des chefs de file dans la nouvelle économie des ressources propres. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent ensemble pour permettre aux producteurs de technologies propres d'accéder à des capitaux et les aider à mettre au point de nouveaux produits de technologies propres et faire la démonstration de leur viabilité commerciale. Des programmes ont été mis en œuvre pour favoriser l'adoption de technologies par les marchés publics afin de soutenir un solide marché intérieur des technologies propres. Un Carrefour fédéral de la croissance propre est en train d'être mis sur pied pour simplifier l'aide du gouvernement apportée aux producteurs de technologies propres. Les gouvernements œuvrent aussi ensemble sur une stratégie en matière de données sur les technologies propres.

2 Le document technique relatif au filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone est disponible en ligne à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/document-technique-filet-securite-federal-tarification-carbone.html#wb-cont>

REGARD VERS L'AVENIR

À mesure qu'ils mettront en œuvre le Cadre, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux continueront à respecter les droits des peuples autochtones au moyen d'un engagement robuste et significatif qui s'appuie sur leurs Connaissances Traditionnelles. Le renforcement de la collaboration entre les gouvernements et les peuples autochtones en matière de mesures d'atténuation et d'adaptation, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat, demeure une priorité clé. Les peuples autochtones seront d'importants partenaires dans la production de solutions concrètes et significatives qui permettront aux Premières Nations, aux Inuits et à la Nation métisse d'être des chefs de file de la lutte contre les changements climatiques dans la mise en œuvre du Cadre pancanadien.

Il reste beaucoup de travail à faire malgré le progrès réalisé jusqu'à présent. Cela comprend les travaux continus de mise en œuvre de systèmes de tarification du carbone partout au Canada en 2018, l'élaboration et la finalisation de plusieurs réglementations, des politiques et des programmes, dont la collaboration pancanadienne en matière d'interconnexion du réseau électrique, les codes du bâtiment et la stratégie relative aux véhicules à émission zéro. S'ajoutent aussi le lancement de nouveaux programmes pour renforcer la capacité d'adaptation, les investissements pour une infrastructure verte, l'approfondissement de l'engagement en matière de technologies propres et l'assurance que la mise en œuvre des investissements dans les technologies propres soit efficace. La stratégie canadienne de l'énergie adoptée par les provinces et les territoires en juillet 2015 et appuyée par le gouvernement fédéral continuera à faciliter la collaboration entre le gouvernement fédéral, provinciaux, et territoriaux afin de faire progresser la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Comme il existe un délai entre l'élaboration des politiques et le changement de comportement, il est difficile d'évaluer l'incidence de mesures prises durant cette année sur les émissions de gaz à effet de serre. Au cours des années à venir, à mesure que le financement arrivera et que des politiques et des règlements entreront en vigueur, les rapports subséquents déplaceront leur attention sur les résultats concrets afin de suivre l'état d'avancement. Au cours de la prochaine année, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travailleront en collaboration par l'entremise d'un nouveau groupe de travail établi sous les auspices du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) et avec les ministres de l'Innovation afin de recenser et d'élaborer des moyens appropriés pour mesurer les progrès accomplis au chapitre des quatre piliers du Cadre pancanadien, y compris à l'aide d'indicateurs s'inspirant des pratiques exemplaires existantes. Les rapports à venir indiqueront aussi les résultats, feront un suivi des progrès réalisés à l'égard des objectifs à l'aide d'indicateurs appropriés et formuleront des recommandations sur de possibles nouvelles avenues de collaboration ou d'autres domaines de travail élargis.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	I
1 INTRODUCTION	1
2 TARIFICATION DE LA POLLUTION AU CARBONE	2
3 MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS	4
3.1 Électricité	6
3.2 Environnement bâti	9
3.3 Transports	11
3.4 Industrie	13
3.5 Forêts, agriculture et déchets	15
3.6 Leadership gouvernemental	17
3.7 Leadership international	18
4 ADAPTATION ET RÉSILIENCE AU CLIMAT	20
4.1 Traduire l'information scientifique et les connaissances traditionnelles en actions concrètes	22
4.2 Soutenir la résilience climatique au sein des infrastructures	25
4.3 Protéger et améliorer la santé et le bien-être des humains	27
4.4 Soutenir les régions particulièrement vulnérables	29
4.5 Réduire les dangers liés au climat et les risques de catastrophe	31
5 TECHNOLOGIE PROPRE, INNOVATION ET EMPLOIS	33
5.1 Renforcer l'innovation précoce	34
5.2 Accélérer la commercialisation et la croissance	35
5.3 Promotion de l'adoption de technologies propres	37
5.4 Renforcement de la collaboration et des mesures du succès	39
6 PRODUCTION DE RAPPORTS ET SURVEILLANCE	40
7 PROCHAINES ÉTAPES	43
ANNEXE I : ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ENSEMBLE DES MESURES DU CADRE PANCANADIEN	47
Tarification de la pollution au carbone	47
Mesures complémentaires pour réduire les émissions	49
Adaptation et résilience au climat	58
Technologie propre, innovation et emplois	61
Approche transversale	66



1 INTRODUCTION

Il y a un an, les premiers ministres du Canada se sont engagés à prendre d'autres mesures à l'égard des changements climatiques en adoptant le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Le Cadre pancanadien reconnaît les coûts et les risques importants qui entourent l'évolution du climat – risquent pour l'environnement et pour la santé, la sécurité et la prospérité des Canadiens. Par ailleurs, il permet au Canada de tirer avantage des grandes possibilités de croissance propre qu'ouvre le passage à l'action.

Le Cadre pancanadien s'appuie sur quatre piliers : tarification de la pollution au carbone, mesures complémentaires pour réduire les émissions dans tous les secteurs de l'économie, adaptation et résilience au climat et technologie propre, innovation et emplois.

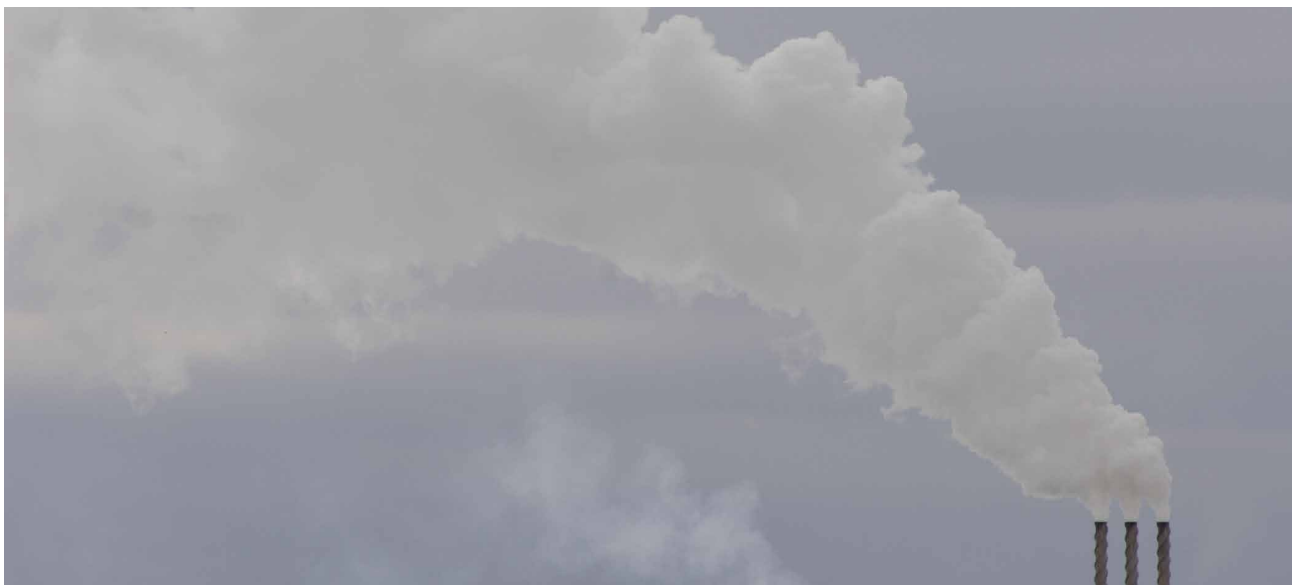
L'an dernier, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont commencé ensemble, et en collaboration avec les peuples autochtones, à mettre en œuvre les mesures prévues par le Cadre pancanadien pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), accroître la résilience aux changements climatiques et favoriser une croissance économique durable. Ces mesures permettront d'atteindre ou de dépasser la cible du Canada pour 2030 en matière de changements climatiques, c'est à dire réduire les émissions de GES de 30 % par rapport aux niveaux de 2005.

Au moment du lancement du Cadre pancanadien, les premiers ministres ont demandé aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de leur rendre compte annuellement, à eux et aux Canadiens, des progrès réalisés afin que les gouvernements puissent faire le point et orienter et accroître les efforts.

Ce premier rapport annuel de synthèse résume les progrès accomplis au cours de l'année par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour mettre en œuvre les mesures reposant sur les quatre piliers du Cadre pancanadien.

Le rapport est structuré de la même façon que le Cadre pancanadien et présente :

- un aperçu, en survol, des progrès réalisés jusqu'à maintenant pour les quatre piliers du cadre pancanadien, y compris les mesures précoces prises et les réalisations clés générales;
- un aperçu de l'état des mécanismes de reddition de comptes et de surveillance ainsi qu'une état de situation des efforts continus déployés pour améliorer les inventaires, les prévisions et les rapports des émissions de GES;
- une présentation des mesures clés devant être prises et des secteurs prioritaires dans la prochaine année; et
- une liste en annexe des mesures prises par les gouvernements au cours de la dernière année ou présentement en voie d'être réalisées.



2 TARIFICATION DE LA POLLUTION AU CARBONE

La tarification de la pollution au carbone est un élément central du Cadre pancanadien puisqu'elle est généralement reconnue comme l'un des instruments de politique publique les plus efficaces et transparents pour réduire les émissions de GES. Certaines provinces ont déjà établi des systèmes de tarification de la pollution au carbone tandis que d'autres provinces et territoires se préparent à concevoir ou à mettre en place leur propres systèmes. Le modèle fédéral de tarification du carbone établi par le gouvernement fédéral laisse aux provinces et aux territoires la marge de manœuvre nécessaire pour mettre en œuvre un régime clair basé sur un tarif (c'est à dire une taxe sur le carbone ou un système hybride comportant un droit sur le carbone et un système basé sur le rendement), ou un régime de plafonnement et d'échange.

Des grands progrès ont été faits pour mettre en œuvre la tarification de la pollution au carbone au Canada. Nombre des mesures reposent sur des programmes de tarification qui existent déjà et qui touchent quelque 85 % de l'économie et de la population du pays. La tarification du carbone dans toute l'économie est en vigueur dans plusieurs provinces :

- la Colombie-Britannique possède la taxe sur le carbone la plus complète en Amérique du Nord, à 30 \$ la tonne, qui augmentera de 5 \$ par an à compter de 2018, à concurrence de 50 \$ la tonne, et qui s'assortit d'un mécanisme de performance visant les émetteurs industriels;
- le Québec possédait une redevance sur le carbone (2007-2015), a un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission depuis 2013 qui garantit la réalisation de réductions d'émissions de GES;
- l'Ontario possède un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (2017); et
- l'Alberta a mis en place une nouvelle redevance sur le carbone en 2017, étendant la couverture à l'ensemble de l'économie en instaurant une taxe sur le carbone de 20 \$ la tonne, laquelle passera à 30 \$ la tonne en 2018, en complément de son système de tarification basé sur l'intensité (2007). Un nouveau système de tarification basé sur les résultats sera introduit en 2018.

Le 22 septembre 2017, l'Ontario, le Québec et la Californie ont signé une entente **reliant leurs marchés du carbone**. Cette entente intègre et harmonise les programmes de plafonnement des émissions, et permet de respecter les obligations de conformité relatives aux émissions avec plus de souplesse et d'économie, tout en maintenant l'intégrité environnementale de la démarche de chaque Partie.

Cette année, d'autres provinces et territoires ont réalisé des progrès pour clarifier la conception et la mise en œuvre de la tarification du carbone, notamment en mettant à contribution des intervenants pour appuyer le développement de programmes³ :

- la Nouvelle-Écosse a annoncé la conclusion, avec le gouvernement fédéral, d'une entente de principe sur la croissance propre et les changements climatiques et a consulté les intervenants au sujet de concepts possibles pour l'élaboration d'un programme de plafonnement et d'échanges. Elle prévoit élaborer un règlement sur son programme de plafonnement et d'échanges en 2018;
- le Manitoba a annoncé son Plan vert et climatique fait au Manitoba qui inclut une tarification du carbone;
- le Nouveau-Brunswick s'est engagé à instaurer un mécanisme de la tarification du carbone au cours de la présente session de l'Assemblée législative;
- l'Île-du-Prince-Édouard se prépare à lancer un mécanisme de tarification du carbone en 2018;
- Terre-Neuve-et-Labrador a adopté une mesure législative prévoyant un régime axé sur le rendement pour les gros émetteurs industriels en mer et a imposé des exigences de présentation de rapports;

- le Yukon étudie les incidences de la tarification du carbone sur ses communautés résidentes, ses commerces et ses industries;
- les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) étudient une approche de mise en œuvre de la tarification du carbone sur son territoire qui s'adaptera à sa situation unique; et
- le Nunavut étudie les répercussions de la tarification du carbone sur les Nunavummiuts.

Le gouvernement fédéral a publié un document de travail technique décrivant le concept proposé pour un filet de sécurité fédéral en tarification de la pollution au carbone — constitué d'une taxe et d'un système de tarification basé sur le rendement — pour commentaires publics. Le gouvernement fédéral a aussi entrepris une étude avec chacun des territoires visant à fournir une évaluation préliminaire des répercussions possibles de la tarification du carbone sur les territoires. Cette étude sera utilisée par les gouvernements fédéral et territoriaux pour éclairer des solutions qui tiennent compte des circonstances propres aux Territoires, y compris les coûts élevés de la vie et de l'énergie, ainsi que les défis posés par la sécurité alimentaire. Le gouvernement fédéral mobilisera aussi les peuples autochtones afin qu'ils trouvent des solutions adaptées à leur réalité particulière, y compris les coûts élevés de la vie et de l'énergie, les enjeux en matière de sécurité alimentaire et les économies émergentes. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont aussi lancé un examen d'approches et de pratiques exemplaires pour étudier la compétitivité des secteurs qui produisent beaucoup d'émissions et qui dépendent du commerce.

3 Bien que la Saskatchewan et le Manitoba n'aient pas adhéré au Cadre pancanadien, le rapport présente tout de même leurs mesures respectives ainsi que leurs efforts concertés de lutte contre le changement climatique. La Saskatchewan n'a pas produit de rapport sur des mesures de tarification de la pollution par le carbone..



3 MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés, en vertu du Cadre pancanadien, à continuer de prendre des mesures concrètes de réduction des émissions de GES dans l'ensemble des régions et des secteurs de l'économie. Le Cadre pancanadien agrémente la tarification du carbone en étendant et reliant des réseaux d'électricité propres dans tout le pays, en améliorant l'efficacité énergétique des véhicules, des bâtiments et des industries, en mettant sur la route plus de véhicules à zéro émission, en utilisant des carburants plus propres pour faire tourner l'économie, et en réduisant les émissions et en augmentant le stockage du carbone provenant des secteurs de l'agriculture, de l'exploitation forestière et des déchets. Ces mesures aideront à réduire les émissions et propulseront aussi une croissance propre en catalysant la mise au point de nouvelles technologies propres et en créant des emplois dans de nombreux secteurs.

Au cours de la première année de la mise en œuvre du Cadre pancanadien, des progrès importants ont été réalisés au niveau de la promotion de mesures dans tous les secteurs. Du financement a été annoncé et réuni, et des programmes ont été lancés. Des

règlements sont en conception, en rédaction et font l'objet de consultations. De nouveaux programmes sont en cours d'établissement. Beaucoup de ces processus peuvent prendre des années à compléter, mais grâce à une intervention et à une collaboration convergentes, les travaux avancent conformément à des calendriers accélérés.

La collaboration entre les gouvernements a été très solide, les ceux-ci conjuguant leurs efforts pour coordonner des interventions afin de garantir le succès à long terme. La responsabilité de la production de rapports sur les progrès est partagée entre de nombreuses tables ministérielles fédérales, provinciales et territoriales. Les ministres de l'Environnement suivent les progrès réalisés à l'égard de certaines mesures réglementaires clés : ces mesures portent notamment sur le méthane, le charbon et le gaz naturel. Les ministres des Transports surveillent des travaux portant sur des mesures importantes visant à aider le système de transports du Canada à effectuer le virage vers un avenir à faible teneur en carbone, en collaboration avec les ministres chargés de l'Énergie et de l'Innovation. Les ministres

responsables des Forêts et de l'Agriculture surveillent des mesures d'atténuation dans les secteurs de l'exploitation forestière et de l'agriculture.

Les ministres de l'Énergie reconnaissent qu'une économie à faibles émissions de carbone ainsi que les investissements dans l'innovation et la technologie, afin de réduire les émissions de GES, contribueront aux efforts du Canada afin de créer le meilleur chemin vers des emplois à long terme bien rémunérés, des communautés en santé et une croissance économique propre, tout en assurant que les entreprises canadiennes demeurent compétitives dans les marchés mondiaux. Étant donné que la production et l'utilisation d'énergie sont à l'origine de plus de 80 % des émissions de GES du Canada, les ministres de l'Énergie ont un rôle crucial à jouer pour aider à réduire les émissions de GES; à ce titre, ils sont les chefs de file dans presque la moitié des interventions concertées prévues dans le Cadre pancanadien, y compris celles qui visent l'électricité, l'efficacité énergétique et certains aspects des technologies propres et de l'innovation. Beaucoup de ces interventions s'appuient sur des efforts individuels et collectifs dans le contexte de la Stratégie canadienne de l'énergie (SCE), dont le soutien à la conservation de l'énergie et une utilisation accrue d'énergie non-polluante.

La **Stratégie canadienne de l'énergie (SCE)** a ouvert la voie à une approche collaborative entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux vers un développement énergétique durable. Les ministres de l'énergie ont été chargés de collaborer à des actions spécifiques au sein de la SCE qui contribuent au Cadre pancanadien dans les domaines de l'efficacité énergétique, de l'infrastructure énergétique et de la technologie énergétique et de l'innovation.

Un certain nombre de gouvernements investissent pour appuyer la mise en place de mesures dans plusieurs domaines tels que l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique. Le gouvernement fédéral a annoncé des milliards de dollars de financement pour appuyer de nouveaux investissements dans l'infrastructure électrique, les réseaux de transport, les bâtiments écoénergétiques et des projets en exploitation forestière et en agriculture. Les discussions entre les dirigeants fédéraux, provinciaux et territoriaux au sujet des détails de nouveaux investissements d'appui ont progressé.



3.1 Électricité

Les systèmes d'électricité non émetteurs constituent le fondement d'une économie propre. Ils réduisent les émissions dans d'autres secteurs comme les transports, l'industrie et l'immobilier. Le Canada a déjà certains des réseaux électriques les plus propres au monde. Plus de 80 % de la production d'électricité au pays provient de sources non émettrices. Le Canada a l'objectif de l'accroître à 90 % d'ici 2030. À l'échelle du pays, les gouvernements cherchent à en accroître la capacité de transmission, à réduire les émissions et à propulser une croissance propre dans toute l'économie.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à conjuguer leurs efforts pour remplacer la production d'électricité au charbon traditionnelle par des sources d'énergies renouvelables et sans émission en conjuguant la réglementation sur le charbon et le gaz naturel et les investissements dans l'énergie propre et l'infrastructure nécessaire. Les gouvernements se sont aussi engagés à aider à réduire la dépendance du diesel en partenariat avec les peuples autochtones et les localités éloignées et du Nord.

On a réalisé de bons progrès en 2017 et la mise en œuvre est en bonne voie. Tous les gouvernements ont pris des mesures importantes en 2017 pour accroître l'utilisation de l'électricité propre, notamment en modifiant des règlements, en adoptant des plans d'action, des politiques et des programmes nouveaux, en effectuant de nouveaux investissements importants et en effectuant des travaux pour augmenter la capacité de production des sources d'énergie renouvelable.

Dans le but d'accélérer l'élimination progressive des centrales au charbon traditionnelles au Canada d'ici 2030, le gouvernement fédéral publiera des modifications

aux règlements sur l'électricité au charbon d'ici le début de 2018. L'Alberta s'efforce également faire disparaître graduellement les centrales au charbon et a négocié des ententes avec les producteurs de charbon pour éliminer la production au charbon d'ici 2030. La version préliminaire du règlement fédéral sur la production d'électricité au gaz naturel sera également publiée d'ici le 2018 et sera suivi par la version finale plus tard dans l'année. Le 16 novembre 2017, les gouvernements du Canada et du R. U. ont lancé Énergiser au-delà du charbon, une alliance internationale visant l'élimination progressive de l'utilisation du charbon, lors de la Conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques. Le gouvernement fédéral a aussi accordé 100 millions de dollars pour financer une nouvelle génération de projets de réseaux électriques intelligents et de technologies d'électricité propre visant à aider les réseaux électriques à mieux utiliser des sources d'énergies renouvelables, à ouvrir la voie pour l'intégration du stockage d'énergie renouvelable et à augmenter la capacité de production d'énergie renouvelable.

Terre-Neuve-et-Labrador continue de travailler à l'achèvement du projet hydroélectrique de Muskrat Falls. Lorsqu'il sera terminé, 98 % de l'électricité de la province proviendra de sources renouvelables. Les surplus seront exportés en Nouvelle-Écosse et ailleurs. La Holyrood Thermal Diesel Generating Station, qui génère plus d'un million de tonnes d'émissions de GES par année, sera déclassée.

L'Initiative de collaboration régionale en matière d'électricité et d'infrastructure stratégique (CREIS) a réalisé des progrès importants en réunissant les gouvernements provinciaux et fédéral et les entreprises de services publics pour définir les projets d'infrastructure d'électricité les plus prometteurs. Les provinces et les territoires mettent également en œuvre des règlements, politiques et programmes en matière d'électricité renouvelable afin d'augmenter la capacité de production énergétique à partir de sources d'énergie renouvelables et à émissions nulles. Par exemple, le Québec a annoncé un plan d'action pour sa politique énergétique 2030 dans laquelle il s'engage à augmenter sa capacité de production d'énergie renouvelable de 25 %.

La Saskatchewan travaille à atteindre la cible de **50 % de la capacité de production totale provenant de sources d'énergie renouvelable d'ici 2030**; la province a récemment lancé un projet d'approvisionnement en électricité produites par l'énergie solaire pour les services publics.

L'Île-du-Prince-Édouard est l'un des **chefs de file mondiaux dans le domaine du développement de l'énergie éolienne**. L'énergie éolienne répond à vingt-quatre pour cent des besoins en électricité de l'Île-du-Prince-Édouard et prévoit une expansion future en 2020 et en 2030.

Les Territoires du Nord-Ouest ont installé **55 kilowatts d'énergie solaire** avec un générateur à vitesse variable efficace dans la collectivité d'Aklavik, effectuent des travaux de conception pour des éoliennes à grande échelle à Inuvik et testent la production combinée de chaleur et d'électricité à petite échelle à partir de la biomasse à Fort Simpson pour réduire l'utilisation du diesel dans ces communautés autochtones éloignées et hors réseau.

De nombreux gouvernements ont engagé de nouveaux fonds pour réduire la dépendance au diesel, en collaboration avec les peuples autochtones et les localités éloignées et nordiques. Par exemple, le Yukon travaille à la mise en place, pour le début de 2018, d'une politique de production indépendante d'électricité qui stimulerait la participation des producteurs d'électricité indépendants et la mise au point d'électricité écologique et abordable.

L'Alberta a annoncé la **Renewable Electricity Act** et lancé un programme d'électricité renouvelable visant la création d'une capacité de production d'électricité renouvelable de 5 000 mégawatts d'ici 2030. La province a également annoncé 35 millions de dollars visant à financer des initiatives de leadership en matière de changement climatique, notamment des projets d'énergie solaire et renouvelable dans les communautés des Premières Nations et de la Nation métisse.

Le gouvernement fédéral a aussi accordé 220 million de dollars pour financer des projets visant à réduire la dépendance au diesel dans les communautés rurales et éloignées, à soutenir l'utilisation de l'énergie renouvelable et durable, et à encourager l'utilisation des mesures en matière d'efficacité énergétique. Les provinces et territoires ont également collaboré au groupe de travail pancanadien afin de réduire l'utilisation du diesel dans les communautés hors réseaux et de créer une vision commune de l'utilisation de l'énergie en milieu éloigné.

Tel qu'il a été annoncé en août 2017, les gouvernements du Canada et de l'Ontario travaillent avec Wataynikaneyap Power pour **connecter la Première Nation Pikangikum au réseau électrique de l'Ontario**. Une ligne électrique de 117 km, allant de Red Lake à Pikangikum, fournira de l'énergie propre, sécuritaire et fiable éliminera la dépendance de la communauté envers le diesel. Wataynikaneyap Power est une compagnie de transmission homologuée, détenue en parts égales par 22 communautés des Premières Nations et travaillant en partenariat avec Fortis Ontario Inc.



3.2 Environnement bâti

Les Canadiens passent une grande partie de leur vie dans des bâtiments qui nécessitent de l'énergie pour le chauffage, le refroidissement, l'éclairage et d'autres services. La conception et la mise à niveau de bâtiments afin d'utiliser l'énergie de façon plus efficace et encourager l'utilisation d'équipement et d'appareils écoénergétiques peuvent réduire les émissions, améliorer le confort, accroître la résilience et aider à réduire les factures d'électricité.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés, en vertu du Cadre pancanadien, à améliorer l'efficacité énergétique en mettant à jour les codes du bâtiment, en indiquant la consommation d'énergie des bâtiments, en investissant dans des mises à niveau et en fixant de nouvelles normes pour les appareils et l'équipement. En aidant l'industrie de la construction à accroître sa capacité de mettre en œuvre les normes d'efficacité énergétique et les pratiques de construction, on peut faciliter un grand nombre des changements qui s'imposent dans le secteur de la construction. Les gouvernements se sont aussi engagés à collaborer avec les peuples autochtones pendant qu'ils effectuent le virage vers des normes de construction plus efficaces.

On a réalisé de bons progrès en 2017 et la mise en œuvre est sur la bonne voie. La Stratégie canadienne de l'énergie a permis aux ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Énergie de collaborer pour améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur immobilier. De plus, les ministres de l'Énergie ont dévoilé la stratégie du Canada sur les bâtiments qui inclut un plan de mise en œuvre des mesures prévues dans le Cadre pancanadien au sujet de l'environnement bâti.

La Colombie-Britannique a un nouveau code des étapes énergétiques 2017 qui permet aux localités qui y adhèrent d'effectuer un virage graduel vers les bâtiments à consommation énergétique nette zéro, ce qui offre d'importantes possibilités de réduction des émissions.

De plus, des enveloppes budgétaires clés ont été annoncées et les détails sont en train d'être finalisés, notamment concernant le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone. Ce Fonds, lancé le 15 juin 2017 par le gouvernement fédéral, est à volets doubles : le Fonds du leadership, qui aide les provinces et les territoires à prendre des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à stimuler la croissance propre dans plusieurs secteurs, y compris des projets d'efficacité énergétique dans le secteur immobilier; et le Fonds d'encouragement, qui soutiendra les initiatives novatrices proposées par un plus vaste éventail d'intervenants.

Des exigences relatives à l'efficacité des nouveaux édifices sont également mises en œuvre et des programmes d'aide financière, de nouvelles pratiques d'analyse comparative du rendement énergétique, ainsi que des investissements dans les infrastructures, appuient les mises à niveau. Le Manitoba a créé une nouvelle agence qui fait la promotion de la conservation et de l'efficacité énergétique. Terre-Neuve-et-Labrador continue d'exiger que les nouveaux immeubles et les rénovations de grande envergure, qui bénéficient d'une aide provinciale, soient construits de manière durable. D'autres mesures clés comprennent notamment les nouvelles normes fédérales sur les appareils de chauffage, une stratégie fédérale-provinciale-territoriale

visant à rendre le matériel plus écoénergétique et de nouvelles normes sur l'efficacité des produits. Afin d'appuyer le logement durable dans les localités autochtones, le gouvernement du Canada lance, par l'entremise du Conseil national de recherches, un projet de recherche qui vise à définir les lignes directrices qui appuieront le logement durable dans les localités des Premières Nations.

Le Fonds pour un Ontario vert a été lancé en août 2017 pour soutenir la mise en œuvre de technologies afin de réduire les émissions de GES des bâtiments ou de la production de marchandise. Faisant partie du Plan d'action contre le changement climatique de l'Ontario, il est financé par les recettes provinciales provenant du marché du carbone et du plafond sur la pollution. Cette année, l'Ontario investit 377 millions de dollars dans le Fonds pour un Ontario vert, et d'autres investissements sont prévus au cours des quatre prochaines années. Le premier programme de l'organisation, GreenON Installations, fournit l'installation gratuite d'un thermostat intelligent aux propriétaires de maisons unifamiliales ainsi que des conseils sur l'économie de coûts liés à l'énergie.



3.3 Transports

Le secteur des transports constitue une importante source d'émissions au Canada. Il a produit près de 24 % des émissions en 2015. Il existe de nombreuses possibilités pour améliorer et appuyer l'efficacité du système de transport, passer aux carburants alternatifs et bénéficier de nouvelles technologies pour les véhicules afin de réduire les émissions provenant de ce secteur.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à moderniser les systèmes de transport en imposant de nouvelles normes sur les émissions des véhicules, en adoptant un plan qui établit des exigences relatives à la mise à niveau des véhicules lourds et en développant une stratégie visant à mettre davantage de véhicules à zéro émission sur la route. Les gouvernements se sont également engagés à augmenter les investissements dans les modes de transport moins polluants, notamment le transport en commun, les infrastructures de carburants de remplacement et la recharge des véhicules électriques. En collaboration avec les provinces, les territoires, l'industrie et d'autres intervenants, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour élaborer une norme sur les carburants propres, y compris la publication d'un document de discussion en février 2017 et la prochaine diffusion d'un cadre réglementaire. Le but de la norme sur les carburants propres est de réduire les émissions provenant des carburants utilisés dans les transports, les bâtiments et l'industrie.

L'Alberta soutient le transport collectif grâce à de nombreux programmes et initiatives, notamment l'engagement de 1,53 milliard de dollars versés à la Calgary Green Line LRT, en plus de 176 millions supplémentaires pour la Southeast Valley Line LRT à Edmonton portant l'investissement total à 600 millions de dollars.

La mise en œuvre de mesures visant à réduire des émissions et à rendre le secteur des transports plus efficace sont bien en cours. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent ensemble et en collaboration avec des groupes de travail d'experts pour fournir des conseils sur l'élaboration d'une stratégie pancanadienne concernant les véhicules à zéro émission (VZE) qui sera finalisée en 2018. Cette stratégie complètera et s'appuiera sur les mesures en cours dans tous les gouvernements, notamment le Programme des véhicules à énergie propre de la Colombie-Britannique, la campagne de sensibilisation aux véhicules électrique (VE) de l'Île-du-Prince-Édouard, le Programme d'encouragement pour les véhicules électriques de l'Ontario et l'installation de 10 bornes de recharge rapide à c.c. et de 21 bornes de recharge de niveau 2 pour VE au Nouveau-Brunswick. Un groupement de technologie pour les VZE a également été créé dans le cadre de la Stratégie énergétique canadienne afin d'accélérer la croissance des technologies émergentes pour les véhicules.

Le Québec œuvre à **augmenter le nombre de véhicules à zéro émission (VZE)** sur la route d'ici à 2020. Le règlement proposé pour la mise en œuvre de sa norme sur les VZE, appuyé par des subventions, a fait l'objet d'une consultation au cours de l'été 2017.

De plus, le gouvernement fédéral a publié un projet de règlement visant à mettre en œuvre des normes d'émissions pour les véhicules lourds, et de nombreuses gouvernements élaborent des plans pour réduire les émissions provenant des transports. Le gouvernement fédéral prépare, en collaboration avec les provinces et les territoires, un cadre normatif sur les carburants propres; un document de discussion a été publié cette année, des consultations ont visé notamment les peuples autochtones et un projet de règlement est attendu en 2018.



3.4 Industrie

De la fabrication à l'exploitation minière en passant par l'extraction de pétrole et de gaz, le secteur industriel offre d'importantes possibilités pour améliorer son efficacité et trouver de nouveaux modes d'exploitation plus propres.

Les gouvernements se sont engagés à présenter des règlements visant à réduire les émissions de méthane et d'hydrofluorocarbures (HFC) provenant des opérations industrielles, à aider les industries à améliorer leur efficacité énergétique et à investir dans la recherche-développement (R et D) et le déploiement de nouvelles technologies industrielles qui aident à réduire les émissions.

En novembre 2017, le gouvernement fédéral a ratifié **l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal**, un accord mondial visant à supprimer progressivement l'utilisation des HFC, qui sont de puissants gaz à effet de serre utilisés dans les climatiseurs et les aérosols. Le gouvernement fédéral a encouragé d'autres pays à signer l'amendement cet automne afin que l'entente entre en vigueur le 1er janvier 2019. 2017 a marqué également le 30^e anniversaire du Protocole de Montréal.

La mise en œuvre de ces mesures est en bonne voie. Le gouvernement fédéral a publié un projet de règlement visant à réduire les émissions de méthane provenant du secteur pétrolier et gazier et a discuté avec l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan d'approches qui permettront d'offrir des solutions propres à chaque province. Le règlement définitif fédéral visant à réduire l'utilisation des HFC a été publié. Des gouvernements ont créé ou bonifié des incitations à l'efficacité énergétique de l'industrie, des normes de rendement et d'autres mesures de soutien. Ce qui comprend un soutien aux industries qui mettent en place des systèmes de gestion de l'énergie, servant à réduire la consommation énergétique et les émissions, et économiser de l'argent. Le gouvernement fédéral a aussi publié des modifications au *Règlement sur l'efficacité énergétique du Canada* qui sont entrées en vigueur en juin 2017 et qui ont actualisé des normes d'efficacité pour 20 catégories de produits. En août 2017, le nouveau programme en certification ENERGY STAR pour l'industrie a été lancé et un nouveau programme de défi pour l'industrie a été annoncé.

L'investissement de 50 millions de dollars **d'Emissions Reduction Alberta (ERA)** porte sur des projets de démonstration qui comprennent des mises à l'essai de prototypes, de l'expérimentation sur le terrain, de la démonstration commerciale ou le déploiement pour la première fois de technologies novatrices qui réduisent les émissions de GES et améliorent la compétitivité des coûts liés à la production et au traitement du bitume.

Le 27 mai 2017, le gouvernement fédéral a publié un **projet de règlement visant à réduire les émissions** de méthane, un puissant GES, du secteur pétrolier et gazier. Le règlement vise à réduire les fuites involontaires et la ventilation intentionnelle du méthane, et à faire en sorte que les activités pétrolières et gazières utilisent des équipements et des procédés à faibles émissions. Ces mesures devraient permettre de réduire les émissions de GES d'environ 20 Mt d'ici 2030.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont engagé des fonds importants dans la recherche, la mise au point, la démonstration et le déploiement de nouvelles technologies industrielles plus propres, notamment dans le secteur du pétrole et du gaz.



3.5 Forêts, agriculture et déchets

Les forêts, les milieux humides et les terres agricoles du Canada constituent une réserve majeure de carbone stocké qu'elles séquestrent de l'atmosphère. La gestion et l'expansion de ce carbone stocké constituent un élément important de l'intervention climatique mondiale.

Les gouvernements se sont engagés à protéger et à améliorer les puits de carbone, à augmenter l'utilisation du bois dans la construction, à appuyer des technologies innovatrices et de meilleures pratiques visant à réduire les émissions de ces secteurs et à conjuguer leurs efforts pour offrir des possibilités de produire des biocarburants et des bioproduits renouvelables.

La mise en œuvre est en bonne voie. Des gouvernements ont effectué des investissements visant à améliorer le stockage du carbone, à en protéger les stocks dans les forêts et les terres agricoles, et à augmenter la résilience de ces secteurs aux effets des changements climatiques. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux cherchent de plus en plus à déterminer comment les pratiques de gestion forestière et agricole peuvent augmenter les puits de carbone et réduire les émissions de GES. À cette fin, une partie du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone servira à appuyer des projets admissibles dans les secteurs de la foresterie et de l'agriculture.

L'initiative de la Colombie-Britannique sur le carbone forestier (Forest Carbon Initiative) est un programme de 150 millions de dollars, d'une durée de cinq ans depuis 2017, qui vise à élaborer et à mettre en œuvre des activités forestières, comme la reforestation, l'augmentation de la densité de plantation, la fertilisation qui réduisent les émissions et séquestrent le carbone dans les forêts de la Couronne de la province. Les résultats de l'initiative, selon la composition du portefeuille, sont estimés à : 26 millions de dollars de contribution au PIB annuelle; 295 emplois de plus par année sur cinq ans; et 50 000 hectares par année traités sur cinq ans. Pleinement mise en œuvre, la FCI vise à offrir des avantages en termes de gaz à effet de serre à moyen terme (2030), à plus long terme (2050) et au-delà.

En juillet 2017, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont conclu une entente sur les éléments clés du cadre de la nouvelle politique agricole du Canada, soit le Partenariat agricole canadien, qui comprendra des programmes destinés à appuyer la croissance propre et les changements climatiques dans le contexte d'un investissement de trois milliards de dollars. Dans le cadre du Partenariat, les autorités compétentes effectueront

des investissements pour améliorer le stockage du carbone dans les terres agricoles, créer des bioproduits et des biocarburants et faire progresser la recherche et l'innovation pour appuyer la réduction des émissions de GES dans le secteur agricole.

Plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux ont pris des mesures visant la production de bioénergie et de bioproduits, l'augmentation de l'efficacité énergétique des fermes et le développement de l'énergie renouvelable, grâce à des investissements dans l'énergie propre. Par exemple, la Saskatchewan continue d'appuyer l'amélioration des pratiques agricoles aidant à réduire les émissions de GES et à accroître la séquestration du carbone, notamment à l'aide d'une agriculture de précision, d'une culture sans labour et de l'usage du fumier.

Terre-Neuve-et-Labrador continue de travailler en collaboration avec les conseils de services régionaux et les municipalités de toute la province afin de mettre en œuvre la **Stratégie provinciale de gestion des déchets solides. Les investissements continus dans l'infrastructure regroupent et ferment les sites d'enfouissement en faveur d'installations modernes. Des projets pilotes sur le compostage ont été élaborés dans plusieurs régions de la province afin d'aider à la réduction des émissions de méthane.**

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux aident aussi à accroître la production de bioénergie et de bioproduits à usages multiples. Un de ces usages porteuse de promesse est d'aider les communautés rurales et éloignées à réduire leur dépendance au diesel. Les gouvernements continuent également de promouvoir l'utilisation du bois dans la construction. L'Alberta, la Colombie-Britannique, le Québec et le Nouveau-Brunswick, par exemple, se sont récemment engagés de nouveau à utiliser davantage de matériaux renouvelables à faible teneur en carbone comme le bois dans les édifices financés par les municipalités et les gouvernements.

Dans le secteur des déchets, plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux ont lancé des projets visant à détourner les déchets de l'élimination, ainsi que des projets visant à utiliser les déchets comme combustible, par exemple en utilisant les déchets de bois dans la production de ciment.

L'Île-du-Prince-Édouard est un chef de file national en matière de pratiques de gestion durable des déchets grâce à son **programme novateur Waste Watch. L'Î.-P.-É. est la seule province au Canada à offrir un système de tri sélectif à trois sources (déchets, compost et matières recyclables) à tous les résidents. Le programme réussit à détourner des sites d'enfouissement jusqu'à 65 % des déchets produits par les Prince-Édouardiens.**



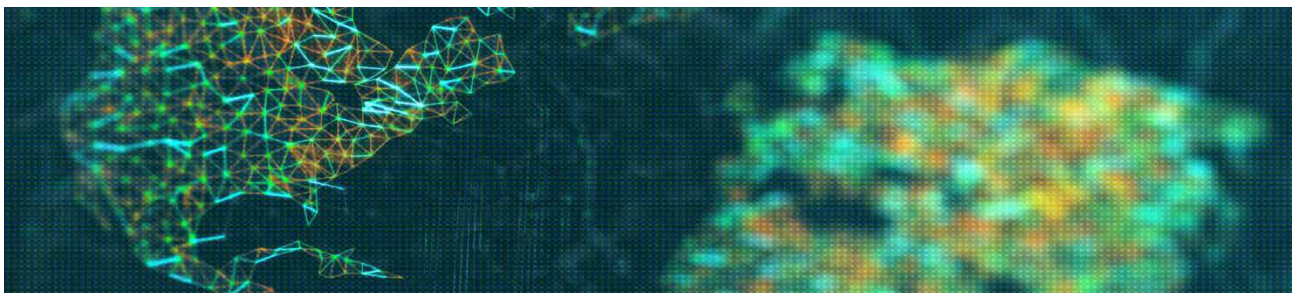
3.6 Leadership gouvernemental

Les gouvernements peuvent aider à implanter plus rapidement des approches et des technologies nouvelles sur le marché en appuyant la nouvelles technologies propres grâce aux règles et aux politiques sur les marchés publics.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à fixer des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions provenant des activités gouvernementales, à réduire les émissions provenant des immeubles et flottes de véhicules gouvernementaux et à augmenter l'approvisionnement propre.

Des gouvernements ont pris des mesures et sont en bonne voie de réduire les émissions provenant de leurs activités et d'étendre les pratiques d'approvisionnement propres pour leurs marchés publics, y compris le travail effectué sur les plans d'action pour l'écologisation des activités gouvernementales décrits dans la section 5.3. La Colombie-Britannique mène la charge avec son engagement constant d'être un gouvernement carboneutre. L'Alberta s'est engagée à installer 854,7 kW d'énergie solaire dans les immeubles appartenant au gouvernement. D'autres gouvernements continuent à chercher des possibilités de réduction des émissions par l'utilisation de véhicules électriques, l'efficacité énergétique, les mises à niveau, l'acquisition d'énergies renouvelables et de bâtiments verts. Le gouvernement fédéral est en train de moderniser ses centrales de chauffage et de refroidissement, d'investir dans les énergies renouvelables et de réduire les émissions de ses immeubles et de ses flottes.

En juillet 2017, le gouvernement du Canada a publié **l'inventaire des émissions de GES des activités fédérales**, démontrant que quinze ministères et organismes principaux ont réduit collectivement leurs émissions de 19 % entre 2005-2006 et 2014-2015. Le gouvernement du Canada continuera de rendre compte publiquement des progrès accomplis en matière d'émissions, soit de réduire de 40 % d'ici 2030 les émissions de GES provenant des activités gouvernementales, et potentiellement dès 2025. Le gouvernement fédéral s'est également donné comme objectif de n'utiliser que de l'énergie propre pour ses besoins opérationnels d'ici 2025.



3.7 Leadership international

Le Canada a joué un rôle important dans la négociation de l'Accord de Paris historique dans lequel les pays du monde entier se sont engagés à accélérer et à intensifier les actions et les investissements nécessaires afin d'assurer un avenir durable où les émissions de carbone seront faibles, à en limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à moins de 2 °C par rapport à son niveau avant l'ère industrielle ainsi que de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 °C. Le leadership soutenu et la coopération mondiale constituent la clé du progrès et du respect de l'engagement pris dans l'Accord de Paris d'établir des objectifs plus ambitieux au fil du temps.

Dans le Cadre pancanadien, le gouvernement fédéral a souligné son engagement d'investir 2,65 milliards de dollars dans le financement climatique international d'ici à 2020, à étudier avec les provinces et les territoires des options relatives à l'acquisition de droits d'émissions internationales et à collaborer avec les provinces, les territoires et des partenaires de l'étranger pour veiller à ce que les règles commerciales appuient la politique climatique. Le gouvernement fédéral a aussi souligné son engagement de continuer d'échanger avec les peuples autochtones et d'appuyer leur intervention dans les dossiers des changements climatiques internationaux. Cela comprend des travaux effectués dans le contexte de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) visant à créer une plateforme pour les peuples autochtones, comme il en a été convenu dans la décision de Paris.

La mise en œuvre est en bonne voie. Sur les 2,65 milliards de dollars que le Canada a promis de consacrer aux pays en développement pour les aider à faire la transition vers des économies faibles en carbone et résilientes aux phénomènes climatiques, le gouvernement fédéral a annoncé des contributions de plus de 900 millions de dollars. En plus des contributions versées aux banques multilatérales de développement, le Canada fournit également un appui direct aux pays en développement pour qu'ils puissent réduire leurs émissions et s'adapter aux effets du changement climatique. Cela comprend, notamment, 13 millions de dollars pour appuyer le développement de l'agriculture intelligente adaptée au changement climatique en Amérique centrale; 39 millions de dollars pour aider à renforcer la résilience des ménages agricoles au Sénégal, l'accent étant mis en particulier sur les femmes et les jeunes; et 15 millions de dollars pour promouvoir l'innovation en matière de technologie climatique au Vietnam; et 14 million de dollars pour aider le Mexique et le Chili à réduire leurs émissions de méthane; et 1,6 million de dollars pour aider le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou à réduire les polluants climatiques et attirer des investissements en action climatique. De plus, le Québec a annoncé une contribution de 25,5 millions de dollars qui sera principalement versée aux pays francophones les plus exposés aux impacts du changement climatique.

En consultation avec les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral a collaboré avec des partenaires de l'étranger pour déterminer la meilleure façon de concevoir et d'utiliser des mécanismes liés et non liés au marché en vertu de l'Accord de Paris, notamment grâce à un travail de collaboration sur les résultats des mesures d'atténuation transférées à l'échelle internationale par le truchement du Conseil

canadien des ministres de l'environnement. Le Québec, la Colombie-Britannique, l'Ontario et l'État de la Californie ont fait preuve de leadership comme partenaires au sein de la Western Climate Initiative, tout comme le fait la Colombie-Britannique en partenariat avec la Californie, le Washington, l'Oregon et l'Alaska (en tant qu'observateur) dans le cadre de la Pacific Coast Collaborative. Des discussions sur la politique commerciale et climatique ont été amorcées par l'entremise de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres tribunes internationales.

Le gouvernement fédéral travaille en partenariat avec les Peuples Indigènes pour que le Canada devienne un chef de file pour la mise en place de la Plateforme pour les communautés locales et les Peuple autochtones de la CCNUCC. À la 23^{ème} Conférence des Nations Unies (COP23) à Bonn, en Allemagne, les Parties à la CCNUCC ont convenu de procéder au lancement officiel de la plateforme. Le gouvernement fédéral a collaboré avec la Chine et l'Union européenne pour réunir 34 pays dans la Réunion des ministres sur la lutte contre les changements climatiques le 16 septembre, 2017 à Montréal afin de soutenir l'action mondiale contre le changement climatique et l'Accord de Paris.

Le gouvernement fédéral a également organisé un atelier qui a contribué à la conclusion d'une entente sur le Plan d'action pour l'égalité des sexes (PAG) lors de la COP23. De plus, tel qu'indiqué, le Canada et Royaume-Unis avaient ouvert la voie pour l'alliance internationale visant l'élimination progressive de l'utilisation du charbon au COP 23 et ont lancé le programme d'Énergiser au-delà du charbon.



4 ADAPTATION ET RÉSILIENCE AU CLIMAT

Dans le Cadre pancanadien, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux soulignaient les risques importants posés par les changements climatiques pour les communautés, la santé et le bien-être des Canadiens, l'économie et l'environnement naturel. Les régions côtières et les régions du Nord ainsi que les peuples autochtones sont particulièrement vulnérables. Le Cadre pancanadien représente les premiers efforts des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visant à déterminer des champs de collaboration afin de renforcer la résilience aux changements climatiques à l'échelle du pays :

- assurer que les Canadiens ont l'information et l'expertise multidisciplinaire nécessaires pour envisager les changements climatiques dans leur planification et leur prise de décision;
- soutenir la résilience climatique au sein des infrastructures;
- travailler à protéger la santé et le bien-être des Canadiens;

- aider les régions particulièrement vulnérables et les peuples autochtones dans la lutte contre les impacts climatiques; et
- réduire les risques posés par les dangers et les catastrophes liés au climat dans les communautés.

Pour chaque secteur prioritaire, les gouvernements fédéral, provinciaux et des territoires ont déterminé de nouvelles mesures renforçant les efforts visant à rendre le Canada plus résilient. Ces actions comprennent des mesures d'amélioration de l'accès aux sciences et à l'information sur le climat pour orienter les prises de décisions liées à l'adaptation, aux investissements pour accroître la résilience climatique des infrastructures traditionnelles et naturelles dans les communautés, ainsi qu'aux efforts qui nous permettent de mieux comprendre et contrer les risques pour la santé associés aux changements climatiques, y compris la chaleur extrême et les maladies infectieuses dues au climat.

La première année de mise en œuvre a jeté des bases solides pour ce travail, y compris l'annonce de nouveaux investissements importants dans l'adaptation et la résilience climatiques. De nouveaux programmes soutenant les efforts d'adaptation sont en cours de lancement, des codes et des normes de résilience climatique sont en cours d'élaboration, et des initiatives visant à renforcer la capacité régionales en matière d'adaptation ont été lancées dans tous les secteurs prioritaires. Un Groupe d'experts sur les résultats de l'adaptation et de la résilience aux changements climatiques a été créée afin de conseiller le gouvernement fédéral en matière d'approches pour mesurer les progrès des mesures d'adaptation d'ici le mars 2018. En décembre 2017, la Saskatchewan a publié *Prairie Resilience: Une stratégie de lutte contre les changements climatiques* fait au Saskatchewan qui met l'accent sur l'élaboration de politiques visant à améliorer la préparation et la résilience de la Saskatchewan au changement climatique dans plusieurs domaines importants, y compris les systèmes naturels, l'infrastructure bâtie, la durabilité économique et la préparation de communautés. Des consultations sur la stratégie auront lieu en 2018.

Des efforts sont également déployés dans de nombreux portefeuilles pour faire progresser l'adaptation et la résilience (p. ex., santé, relations avec les peuples autochtones, gestion des urgences, infrastructure, gouvernement local, mines, foresterie, agriculture, pêcheries, énergie, transports, finances, économie et innovation). Les ministres de l'Agriculture continuent de promouvoir les efforts d'adaptation aux impacts des changements climatiques par le biais du Partenariat agricole canadien afin de renforcer les capacités du secteur agricole tout en appuyant la science, la recherche et l'innovation. En outre, les ministres des Forêts entreprennent des travaux visant à mieux combattre les parasites comme le dendroctone du pin ponderosa et la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui détruisent les forêts. Les travaux sont aussi effectués en vertu de la Plateforme canadienne d'adaptation qui encourage la collaboration de ses membres gouvernementaux, d'organisations indigènes, de l'industrie, et d'organisations professionnelles, pour mobiliser le secteur privé afin de réduire la vulnérabilité du Canada aux effets des changements climatiques.



4.1 Traduire l'information scientifique et les connaissances traditionnelles en actions concrètes

Il est essentiel de comprendre la façon dont le climat et l'environnement changent et l'incidence des conditions futures sur le Canada afin de prendre des mesures d'adaptation et renforcer la résilience partout au pays. La science et l'information en matière de climat, ainsi que les connaissances autochtones peuvent soutenir la prise des décisions importantes en vue de mieux gérer les risques, réduire les coûts, et assurer que la société prospère dans le contexte des changements climatiques.

En tant que base pour l'avancement de l'adaptation au Canada, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à améliorer l'accès aux données scientifiques essentielles et probantes concernant le climat afin d'appuyer la prise de décisions sur l'adaptation à la grandeur du pays, à renforcer la capacité régionale, à accroître l'expertise en matière d'adaptation, à intégrer avec respect les connaissances Traditionnelles et à encourager les actions concrètes.

Le Maliseet Nation Conservation Council, avec le soutien du gouvernement fédéral, travaille avec trois communautés malécites au Nouveau-Brunswick en vue de renforcer la résilience aux changements climatiques. Le projet combine les **connaissances communautaires** provenant de sondages écologiques traditionnels et d'entrevues auprès des Aînés, tandis que les données provenant d'une évaluation de la vulnérabilité réunies dans un document de plan stratégique définitif aideront les communautés à mieux se préparer aux changements climatiques.

La Saskatchewan finance des **projets de recherche afin de trouver des mesures d'atténuation et d'accroître la résilience aux changements climatiques**, comme des recherches sur les cultures résistant à la sécheresse, la prévision et la gestion des insectes ravageurs et des maladies, l'amélioration de la séquestration du carbone grâce à des pratiques agronomiques ou l'architecture des racines et sur les moyens de limiter la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques.

Afin d'appuyer les activités de cartographie et d'évaluation de risques dans la région de l'Atlantique, le Nouveau-Brunswick a rendu publiques **des données sur les changements climatiques** ainsi que d'autres données afin d'orienter la cartographie des aléas d'inondation (p. ex., LiDAR). La Nouvelle-Écosse a produit et mis à la disposition du public, des planificateurs, des chercheurs et des membres du public des données climatiques régionales et des cartes des risques d'inondation locales partout dans la province. L'Île-du-Prince-Édouard a obtenu l'autorisation pour des fonds sécurisés dans le cadre du Programme national d'atténuation des catastrophes afin d'évaluer les risques pour les infrastructures côtières, produire des cartes provinciales du risque d'inondation englobant tout le littoral et de rendre ces données accessibles publiquement.

La mise en œuvre est en bonne voie, car tous les gouvernements travaillent de concert afin d'améliorer les services climatiques au Canada, notamment durant la phase de conception d'un Centre canadien des services climatiques. Le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements des provinces et territoires et les organisations à but non-lucratif afin de renforcer ou soutenir la capacité et l'expertise régionales actuelles en matière d'adaptation et de mener des évaluations des risques propres aux régions. Grâce à un financement annoncé dans le Budget 2017, le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires a lancé un nouveau programme qui équipera les décideurs avec la connaissance régionale et les compétences nécessaires pour utiliser les outils et l'information disponible afin de prendre des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Le budget fédéral de 2017 a annoncé un financement de 73,5 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la prise des décisions liées à l'adaptation, y compris le nouveau **Centre canadien des services climatiques (CCSC)**. Le CCSC fournira de l'information, des données et des outils fiables sur le climat au moyen d'un portail en ligne pour appuyer la prise de décisions en matière d'adaptation au Canada. La formation, le soutien et les produits axés sur les utilisateurs garantiront que les outils sont conçus pour répondre à leurs besoins. En partenariat avec les organisations régionales sur le climat, le CCSC façonnera et fournira des services à travers le pays.

Les provinces et les territoires ont lancé des initiatives visant à renforcer la capacité régionale pour la prise de décision et la lutte contre les impacts climatiques, y compris en fournissant du financement pour les organisations régionales. Le gouvernement fédéral collabore également avec les provinces de l'Atlantique à l'élaboration d'une proposition de créer un centre d'adaptation régional.

Le Manitoba fournit un financement de 400 000 de dollars pour la création du **Prairie Climate Centre** afin de recueillir des données climatiques qui serviront à informer la prise de décisions et à lutter contre les répercussions sur le climat. Le gouvernement Canadien s'associe également au Prairie Climate Centre afin d'accroître la portée de leur atlas à un auditoire national.

L'Ontario prend des **mesures importantes pour mieux se préparer aux impacts des changements climatiques**, notamment en lançant un nouvel organisme de lutte contre les changements climatiques qui offrira des renseignements et des services à la fine pointe de l'information et des services propres à chaque région, en entreprenant une évaluation provinciale des risques liés aux changements climatiques, en sensibilisant le public et en élaborant une approche pangouvernementale pour tenir compte de l'adaptation dans les décisions relatives aux politiques et aux programmes.



4.2 Soutenir la résilience climatique au sein des infrastructures

La conception et le financement d'infrastructures traditionnelles et naturelles plus résilientes aux changements climatiques qui pourront nous aider à nous adapter à ces changements sont essentiels pour la santé, la sécurité et la durabilité des communautés et de l'économie.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à s'associer pour investir dans des projets d'infrastructure qui renforcent la résilience climatique, et à travailler ensemble afin d'intégrer la résilience climatique dans les guides et les codes portant sur la conception des bâtiments.

La mise en œuvre est en bonne voie pour 2017 grâce à des investissements importants de la part des gouvernements visant à favoriser la résilience climatique par le biais de l'infrastructure. Par exemple, une partie des 9,2 milliards de dollars annoncés par le gouvernement fédéral pour les ententes bilatérales intégrées avec les provinces et les territoires sera investie dans l'adaptation et la résilience climatiques et 2 milliards de dollars supplémentaires ont été versés dans un Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes pour financer, sur la base du partage des coûts, des projets d'infrastructure bâtie à grande échelle. Ce fonds représente la plus importante source de financement du Canada pour les projets d'infrastructure traditionnelles et naturelles à grande échelle, conçus pour protéger les communautés contre les catastrophes naturelles et les phénomènes météorologiques extrêmes et renforcer la résilience climatique. Le Manitoba fait également des investissements stratégiques dans des infrastructures

d'au moins un milliard de dollars annuellement pour favoriser la croissance économique et accroître la protection contre les inondations.

Les gouvernements travaillent également en partenariat pour développer les outils permettant d'assurer la résilience de ces investissements importants aux changements climatiques. Par exemple, un groupe de travail fédéral-provincial-territorial participe à l'élaboration d'une « lentille » climatique pour les investissements en atténuation et en adaptation. En ce qui concerne l'adaptation, la « lentille » permettra d'assurer la prise en compte de la résilience climatique dans les programmes d'infrastructure du Plan Investir dans le Canada et les projets du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe.

Plus de 90 % de la population de Terre-Neuve-et-Labrador est située le long du littoral, qui est affecté par les ondes de tempêtes et l'érosion. La province améliore actuellement son réseau de stations de surveillance côtière. Il existe à ce jour 116 stations, dont cinq sont situées dans les communautés autochtones au nord du Labrador. Les données de ces stations fournissent de l'information pour les décisions en matière d'infrastructure, de planification et de développement.

Des études sont en cours pour la mise à jour de codes de construction, et des lignes directrices et des normes ont été élaborées afin de soutenir la prise de décisions relative à l'infrastructure résiliente au climat. Certains gouvernements provinciaux et territoriaux exigent que les répercussions des changements climatiques soient prises en compte dans la conception de l'infrastructure, et mettent sur pied des initiatives visant à accroître la résilience aux inondations.

Depuis 2008, le Québec évalue les risques naturels, élabore et **met en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique** pour les infrastructure de transport au Nunavik bâties sur le pergélisol. Les projets de recherche en cours visent à évaluer l'efficacité des solutions à grande échelle.



4.3 Protéger et améliorer la santé et le bien-être des humains

Des initiatives ciblées visant à contrer l'accroissement des risques pour la santé reliés au climat aident les Canadiens à prendre des mesures pour se protéger et préparent les réseaux des soins de santé à relever les nouveaux défis. Les démarches et les solutions communautaires sont essentielles pour la vitalité et le bien-être des peuples autochtones qui font face à des défis uniques et croissants dans le domaine de la santé.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à collaborer pour contrer les risques pour la santé associés au changement climatique, y compris la chaleur extrême et les maladies infectieuses dues au climat, comme la maladie de Lyme. Le gouvernement fédéral s'est engagé à appuyer les communautés inuites et celles des Premières Nations qui entreprennent des projets de santé publique axés sur la santé et l'adaptation aux changements climatiques et travaille avec la Nation métisse pour traiter les effets des changements climatiques sur la santé.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a préparé un **guide de santé publique pour réduire au minimum les répercussions** de la fumée des feux de végétation sur la santé ainsi qu'un outil d'indice de visibilité pour estimer la qualité de l'air et déterminer les mesures à prendre. Les T.N.-O. ont également travaillé à déployer des appareils portables de surveillance de la qualité de l'air pendant les épisodes de fumée et à mettre à jour le plan de prévention et d'intervention en cas d'urgence du réseau de la santé et des services sociaux.

Des progrès appréciables ont été réalisés en 2017, alors que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont renforcé leurs efforts de réduction des conséquences nuisibles des changements climatiques sur la santé et le bien-être des Canadiens. Par exemple, diverses provinces et divers territoires ont développé de nouveaux seuils d'alerte de chaleur, élargi leurs systèmes d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur pour les communautés plus petites, et renforcé la surveillance et la sensibilisation relativement aux répercussions des changements climatiques sur la santé. Le gouvernement fédéral a lancé un cadre et un plan d'action sur la maladie de Lyme qui mettra l'accent sur la surveillance, l'éducation et la sensibilisation, ainsi que sur les lignes directrices et les meilleures pratiques en matière de prévention,

de diagnostic et de traitement. Il intensifie également son soutien pour les communautés inuites et celles des Premières Nations qui entreprennent des projets de santé publique axés sur la santé et l'adaptation aux changements climatiques, et travaille avec la Nation métisse pour traiter les effets des changements climatiques sur la santé.

Dans le cadre d'un nouveau financement pour des initiatives en matière de santé, le premier appel de propositions du **nouveau Fonds pour les maladies infectieuses et le changement climatique** a été lancé pour contrer l'impact du changement climatique sur la santé humaine en créant et en améliorant l'accès aux données reliées aux maladies infectieuses, à l'éducation et à la sensibilisation.

Un nouveau site Web, www.climatetelling.info, a aussi été créé pour aider les peuples autochtones à échanger des connaissances et des renseignements sur l'adaptation au changement climatique.



4.4 Soutenir les régions particulièrement vulnérables

Tandis que toutes les régions au Canada font face à des défis uniques causés par les effets des changements climatiques, les peuples autochtones du Canada ainsi que les régions côtières et les régions du Nord sont particulièrement vulnérables et touchées de manière démesurée par les contrecoups des changements climatiques. Il est essentiel de comprendre les incidences du changement climatique et de prendre des mesures d'adaptation afin de soutenir la durabilité et la prospérité des communautés les plus vulnérables, des modes de vie traditionnels et des secteurs économiques.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à investir dans des infrastructures résilientes pour protéger les régions et les communautés vulnérables, à renforcer la résilience climatique dans le Nord, à soutenir la surveillance communautaire par les peuples autochtones, et à soutenir les efforts d'adaptation dans les zones côtières.

La mise en œuvre est en bonne voie pour 2017 grâce à des investissements dans les infrastructures en vertu du Plan Investir dans le Canada qui aideront à renforcer la résilience dans les régions côtières et les régions du Nord vulnérables, ainsi que de nouveaux programmes améliorés visant à aider les communautés dans les régions du Nord et les peuples autochtones à surveiller les changements climatiques, à évaluer leurs répercussions, et à déterminer des solutions d'adaptation. Des progrès ont également été réalisés sur l'élaboration de la Stratégie d'adaptation pour le Nord en multipartenariat qui renforcera la capacité dans le Nord.

Les gouvernements du Canada, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Québec et de Terre-Neuve et du Labrador, ainsi que d'organisations indigènes collaborent à l'élaboration de la **Stratégie d'adaptation du nord**. Cette stratégie, qui sera finalisée en 2018, permettra une nouvelle approche collaborative pour actualiser l'adaptation à travers le Nord, y compris l'identification de priorité pour mobiliser des actions, encourager l'innovation et soutenir le développement de communautés fortes et résilientes, et contribuer à un « leadership » renouvelé dans l'arctique.

Des programmes fédéraux ont été renouvelés pour appuyer les efforts d'adaptation dans les régions côtières au moyen de données scientifiques fiables et de prévisions sur l'incidence des changements climatiques sur les pêcheries, les écosystèmes et l'infrastructure côtière. Des efforts ciblés ont été entrepris à l'échelle régionale pour accroître la résilience aux inondations.

En tant que province côtière, la Nouvelle-Écosse s'est employée à accroître sa résilience aux inondations. La province élabore de nouvelles normes pour les digues, la restauration de marais salants, et la fourniture de fonds aux municipalités dans le cadre du **Programme d'investissement dans l'infrastructure de prévention des risques d'inondation**.

Le Québec, en collaboration avec l'administration régionale Kativik et le consortium Ouranos, élabore une synthèse des **connaissances sur les prévisions du Nunavik** concernant la mer et la glace côtière, les phénomènes météorologiques violents, les ondes de tempêtes et les risques liés aux côtes dans le contexte du changement climatique.

En partenariat avec ses Premières Nations et municipalités, le Yukon travaille actuellement aux premières étapes de la planification d'une nouvelle stratégie intégrée sur l'énergie, les changements climatiques et l'économie verte, qui accroîtra la résilience aux changements climatiques sur tout son territoire. Le Yukon soutient également la surveillance et la collecte de données dans le parc territorial Qikiqtaruk de l'île Herschel sur la côte nord du Yukon afin de documenter les répercussions des changements climatiques sur les écosystèmes et la faune de cette île arctique isolée. Les Territoires du Nord-Ouest ont élaboré un cadre stratégique sur le changement climatique et l'adaptation des peuples autochtones constitue une priorité. Le gouvernement est en partenariat avec la NWT Association of Communities afin de faciliter les efforts d'adaptation sur le territoire.



4.5 Réduire les dangers liés au climat et les risques de catastrophe

Les changements climatiques vont accroître la fréquence et l'intensité des catastrophes comme les inondations, les feux de forêt, les sécheresses, les épisodes de chaleur extrême, les grands vents et les défaillances de la chaussée, les efforts de réduction des risques de catastrophe et les mesures d'adaptation efficaces sont de première importance afin d'atténuer les répercussions négatives graves que ces événements peuvent avoir sur les communautés et l'économie.

Durant la saison des feux de forêt de 2017 en Colombie-Britannique, une superficie sans précédent de 1 215 745 d'hectares a été incendiée, soit presque huit fois la moyenne des superficies incendiées sur dix ans pour 2006 à 2016. Plus de 65 000 personnes ont été déplacées, et les coûts liés à la suppression des incendies ont dépassé 550 millions de dollars. La province a commandé une étude indépendante sur les événements récents qui devrait être terminée au printemps 2018, et continuera à financer des activités de réduction des risques d'incendie au niveau des communautés et de gestion des incendies au niveau du paysage.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont pris l'engagement d'investir dans l'infrastructure traditionnelle et naturelle qui réduit les risques de catastrophe liés au climat, de faire progresser les efforts pour protéger les régions contre les inondations, et de soutenir l'adaptation dans les communautés autochtones confrontées à des répercussions graves et répétées du climat.

La mise en œuvre est en bonne voie pour 2017, grâce aux milliards de dollars consacrés dans le cadre du Plan Investir dans le Canada, notamment le nouveau Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, et aux investissements dans l'infrastructure traditionnelle et naturelle pour réduire les dangers et les risques de catastrophes liés au climat.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont travaillé en collaboration pour élaborer une série de Directives d'orientation fédérales sur la cartographie des plaines inondables afin de promouvoir les activités de cartographie des plaines inondables au Canada. Une vaste gamme de mesures est en cours dans de nombreux territoires qui s'emploient à lutter contre les risques d'inondations.

Pour mieux orienter ses efforts de protection contre les inondations, le gouvernement du Québec a tenu un **forum sur les solutions de gestion des inondations** en octobre 2017. La province a également lancé un projet pour aider 88 municipalités côtières à déterminer et réduire leurs vulnérabilités à l'érosion côtière et accroître leur résilience aux changements climatiques.

Les initiatives ciblées additionnelles incluent les améliorations fédérales au programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations pour les activités de cartographie des inondations, et le soutien offert par les provinces et les territoires aux municipalités et aux communautés pour renforcer leur résilience à long terme aux inondations et aux sécheresses, prévenir l'érosion des côtes et les glissements de terrain par une planification de l'adaptation, et rendre disponible les pratiques exemplaires.

En 2017, l'**Alberta Community Resilience Program** a versé 58,5 millions de dollars à 25 projets dans 20 municipalités et communautés des Premières Nations en vue de créer une résilience à long terme par rapport aux événements d'inondation et de sécheresse. En outre, 4,86 millions de dollars ont été octroyés dans le cadre du Watershed Resiliency and Restoration Program à 32 projets visant à restaurer et à améliorer les fonctions des bassins hydrographiques naturels afin d'accroître la résilience naturelle aux inondations et aux sécheresses.



5 TECHNOLOGIE PROPRE, INNOVATION ET EMPLOIS

En vertu du Cadre pancanadien, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à une vision commune d'actions immédiates conçues pour accélérer la croissance propre au Canada et à l'étranger. Cette collaboration a mené à des innovations dans chacun des quatre principaux éléments du pilier des technologies propres, de l'innovation et des emplois, y compris : renforcer l'innovation précoce, accélérer la commercialisation et la croissance, promouvoir l'adoption de technologies propres, et renforcer la collaboration et les mesures du succès. Ces actions aideront à créer les conditions nécessaires pour positionner le Canada en tant que leader mondial de l'économie propre.

Pour y parvenir, les gouvernements travaillent ensemble sur un certain nombre de mesures, y compris l'accès à des capitaux pour soutenir la croissance des entreprises canadiennes par l'entremise de financement et une approche « sans fausse route » simplifiée en matière de service à la clientèle pour les producteurs de technologies propres. D'autres initiatives comprennent de nouveaux programmes d'approvisionnement visant à promouvoir l'adoption de technologies propres et de meilleures données sur les technologies propres

canadiennes. Le développement de la programmation de type « grands défis » constitue un autre domaine de collaboration qui vise à déployer davantage d'efforts pour relever les défis importants du changement climatique au Canada.

Les ministres responsables de l'innovation, de concert avec les ministres responsables d'autres secteurs comme l'Énergie et l'Agriculture, surveillent les progrès réalisés dans le cadre des principales mesures relatives à la technologie propre et à l'innovation en vertu du Cadre pancanadien. Les ministres responsables de l'innovation ont également confié à leurs hauts fonctionnaires le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de travail afin d'accroître la collaboration sur la croissance propre. Celui-ci comprend le partage d'information et la collaboration sur les initiatives actuelles et futures des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.⁴ Durant la première année de mise en œuvre, des progrès appréciables ont été réalisés pour toutes les mesures relatives aux technologies propres et à l'innovation dans le Cadre. Des fonds ont été mobilisés, des partenariats sont en voie de se former, et des programmes sont lancés.

⁴ Le groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur les technologies et l'innovation propres et sur les emplois, maintenant appelé le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la croissance propre, est l'un des quatre groupes de travail fédéral, provincial et territorial mandatés par les premiers ministres de présenter des options pour l'action en matière de climat et pour favoriser une croissance d'une économie propre.



5.1 Renforcer l'innovation précoce

Le Canada a besoin d'un important réservoir d'idées innovatrices pour devenir un leader dans le développement et le déploiement des technologies propres. Les investissements du gouvernement dans la recherche, le développement et la démonstration (RDD) de l'énergie propre aideront le Canada à atteindre ses objectifs relatifs aux changements climatiques, créer des débouchés économiques, et étendre ces débouchés au marché mondial tout en positionnant les secteurs de l'énergie, des mines, des forêts et de l'agriculture du pays comme des chefs de file dans la nouvelle économie des ressources.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à appuyer de nouvelles approches en matière de développement de technologies en début d'activité, y compris les percées technologiques, pour l'avancement de la recherche dans des secteurs pouvant réduire nettement les émissions de GES et d'autres polluants. Un élément essentiel de ce travail est l'appui au développement des idées novatrices pour résoudre les grands défis auxquels sont confrontés les Canadiens dans une variété de communautés, par exemple réduire la dépendance au diesel en tant que source d'énergie des communautés rurales ou éloignées.

Les efforts ont beaucoup progressé en 2017, et les initiatives clés sont sur la bonne voie. Les gouvernements mettent en place des mesures individuelles tout en travaillant en collaboration au sein du Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la croissance propre pour identifier collectivement les « missions » ou « défis » uniques aux secteurs technologiques pouvant fournir de l'information sur les nouvelles initiatives visant à résoudre les défis du Canada et à accélérer les innovations en matière d'énergie propre.

Le gouvernement de l'Ontario a lancé une initiative « grand défi », le **Défi Solutions 2030 de l'Ontario**, un appel mondial pour que les innovateurs proposent leurs solutions afin d'aider l'industrie ontarienne à réduire les émissions de GES. Le défi aidera une équipe gagnante à mettre sur le marché sa technologie transformatrice. La première phase du projet est en cours.

Dans le budget de 2017, le gouvernement du Canada a alloué 75 millions de dollars pour créer le volet concernant les technologies propres du Fonds Impact Canada, une nouvelle initiative grâce à laquelle le Canada mettra à l'essai des outils stratégiques novateurs qui feront progresser les solutions technologiques propres pour résoudre les grands problèmes du pays. Ce programme et les premiers défis en matière de technologies propres (notamment aider les communautés nordiques et éloignées à réduire leur dépendance au diesel comme source d'énergie) devraient être lancés au cours de l'hiver 2018.

Le gouvernement du Canada a aussi accordé 200 millions de dollars dans le budget de 2017 pour appuyer la recherche, le développement et la démonstration de technologies propres dans le secteur des ressources naturelles du Canada. Dans le cadre de ce financement, une initiative de 155 millions de dollars a été lancée en novembre 2017, soit le Programme de croissance propre au sein des secteurs des ressources naturelles, qui est axé sur les secteurs de l'énergie, des mines et de la foresterie. Les projets, cofinancés avec les provinces et les territoires, seront annoncés en 2018.



5.2 Accélérer la commercialisation et la croissance

Pour réussir dans le marché des technologies propres, le Canada a besoin d'avoir accès au talent de calibre mondial, à des capitaux et aux ressources nécessaires pour démontrer la viabilité commerciale des produits, ainsi qu'à des réseaux internationaux solides qui faciliteront le flux transfrontalier des produits et services liés aux technologies propres. La rationalisation et l'intégration de l'accès aux programmes et aux services de soutien sont une priorité essentielles au renforcement des capacités commerciales.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à travailler ensemble afin d'améliorer l'accès aux programmes gouvernementaux, d'accroître l'aide au développement et à la commercialisation de technologies novatrices, et renforcer l'appui aux développement de compétences et du leadership d'entreprise. Les gouvernements se sont aussi engagé à accélérer les processus d'immigration des talents internationaux et du personnel hautement qualifié, à promouvoir l'exportation de produits et de services technologiques propres, et à occuper le rôle de dirigeants dans la fixation des normes internationale sur les nouvelles technologies propres.

La mise en œuvre de ces initiatives ainsi que d'autres est en très bonne voie pour 2017. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent à créer une approche coordonnée « sans fausse route » afin soutenir les entreprises canadiennes de technologies propres et leur assurer un accès complet aux programmes et services gouvernementaux pertinents. Par exemple, il existe un partenariat entre les portails du Québec et du gouvernement du Canada, tels qu'Entreprises Québec et Info Entrepreneurs, pour répondre aux besoins des entrepreneurs.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont mis en place des initiatives favorisant l'accès au financement pour les producteurs de technologies propres afin de démontrer la viabilité commerciale de leurs produits. Dans son budget de 2017, le gouvernement du Canada a annoncé 1,4 milliard de dollars à la Banque de développement du Canada (BDC) et à Exportation et développement Canada (EDC) afin d'appuyer la croissance des entreprises canadiennes spécialisées dans les technologies propres par l'entremise de financement de projets. De plus, 400 millions de dollars supplémentaires ont été rendus disponibles pour recapitaliser le Fonds de technologies du DD en vertu de Technologies du développement durable du Canada (TDDC) pour appuyer des projets de développement et de démonstration de nouvelles technologies propres qui favoriseront le développement durable partout au Canada.

L'initiative du Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres est un investissement de 55 millions de dollars réalisé dans le cadre de l'Initiative pour la croissance des entreprises de l'Ontario qui a pour but de fournir du capital de risque aux entreprises ontariennes novatrices et à fort potentiel dans le secteur des technologies propres. On s'attend à ce que l'initiative permette d'obtenir au moins 80 millions de dollars en fonds supplémentaires du secteur privé.

Plusieurs provinces et territoires établissent des partenariats avec le gouvernement fédérale afin de mettre à profit ces nouveaux financements fédéraux et d'optimiser les résultats pour les producteurs de technologies propres. Par exemple, les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Canada ont établi un partenariat de 40 millions de dollars entre l'Innovative Clean Energy Fund et TDDC pour appuyer le développement de technologies et de projets précommerciaux en énergie propre. Le financement disponible grâce à ce fonds conjoint tirera profit des investissements fédéraux, provinciaux et territoriaux et du secteur privé.

La Nouvelle-Écosse et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) ont offert du financement en vue d'appuyer les entreprises en démarrage au moyen de **six programmes d'accélération des affaires**, notamment un nouveau concours visant à trouver des façons novatrices de régler les problèmes dans le secteur marins.

Plusieurs gouvernements provinciaux s'emploient à élaborer des stratégies pour contrer le manque de compétences dans certaines industries. Le gouvernement fédéral a lancé une nouvelle Stratégie en matière de compétences mondiales afin d'aider les employeurs à attirer les meilleurs talents et les nouvelles compétences au Canada. Afin d'appuyer les exportations de technologies propres et l'accès au marché mondial, le gouvernement fédéral met en œuvre une stratégie internationale de développement des affaires dans les technologies propres. De nouveaux fonds ont été accordés au Conseil canadien des normes pour soutenir les efforts liés à l'établissement des normes internationales.

La Saskatchewan fait preuve d'un leadership international grâce à son savoir en matière de captage et de stockage du carbone CSC et à sa collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation pour l'élaboration de **normes internationales sur le (CSC)** pour mesurer avec précision, surveiller et vérifier la réduction des émissions attendue avec les projets de CSC.



5.3 Promotion de l'adoption de technologies propres

Le Canada doit appuyer l'adoption des technologies propres sur son territoire afin d'atteindre ses objectifs de lutte contre les changements climatiques, de mettre sur pied une infrastructure résiliente au climat, et de créer un marché intérieur robuste. Ceci permettra aussi de jeter des bases solides pour aider les entreprises canadiennes spécialisées en technologies propres à viser des marchés mondiaux.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à favoriser l'adoption des technologies propres en guidant par l'exemple en tant qu'adopteurs précoces des technologies propres et en jouant un rôle essentiel en se faisant le premier consommateur, ou le « consommateur de référence », pour les biens, les services et les procédés de technologies propres canadiennes.

Le gouvernement fédéral se prépare à lancer **Solutions innovatrices Canada**, un nouveau programme d'approvisionnement novateur de 50 millions de dollars annoncé dans le budget de 2017. Ce programme vise à trouver des solutions novatrices aux défis lancés par les ministères et les organismes fédéraux, ce qui pourrait inclure l'innovation liés aux technologies propres.

Les gouvernements travaillent également de concert pour soutenir les peuples autochtones et les communautés éloignées et du Nord dans l'adoption et l'adaptation des technologies propres, et pour veiller à ce que les modèles d'affaires incitent les communautés à acquérir et exploiter des technologies propres pour réduire leur dépendance au diesel.

La mise en œuvre des initiatives est en bonne voie pour 2017. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont à l'œuvre pour établir des plans d'action en vue d'écologiser les activités gouvernementales et d'encourager les services publics, les municipalités et d'autres entités du secteur public à adopter des technologies propres pour donner l'exemple. Le gouvernement du Canada met en place certaines mesures pour venir en appui à l'adoption de technologies faisant des achats gouvernementaux un marché de premier déploiement et de référence essentiel pour les nouvelles technologies. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont également appuyé des programmes de certification visibles et efficaces (p. ex., ENERGY STAR), ainsi que d'autres programmes pour assurer la confiance des consommateurs et des entreprises et soutenir l'approvisionnement écologique ainsi que l'adoption de technologies propres.

Le programme ObjectifGES de 74 millions de dollars de l'Ontario appuie l'adoption de technologies novatrices pour les grands émetteurs et aide l'industrie à trouver des solutions pour atteindre des cibles plus audacieuses en matière de GES. Les annonces de projets sont attendues dans un proche avenir. L'Ontario offre également le programme SMART Vert, un programme de 25 millions de dollars qui aide les petites et moyennes entreprises manufacturières à moderniser leurs procédés et leurs installations afin de réduire leurs émissions de GES et leur consommation d'énergie et, dans plusieurs cas également augmenter la productivité.



5.4 Renforcement de la collaboration et des mesures du succès

Une approche efficace du développement, de la commercialisation et de l'adoption des technologies propres au Canada requiert des efforts cohérents, collaboratifs et ciblés.

En vertu du Cadre pancanadien, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à travailler ensemble pour améliorer la coordination des programmes et des politiques et à établir une stratégie de collecte de données sur les technologies propres.

En 2017, la mise en œuvre a bien progressé et est sur la bonne voie. Le gouvernement du Canada a annoncé le Carrefour de la croissance propre dans le Budget 2017 pour simplifier les services offerts aux clients, améliorer la coordination des programmes fédéraux, permettre le suivi et le rapport des résultats des technologies propres au sein du gouvernement, et permettre aux intervenants d'établir des liens avec les marchés internationaux. Le Carrefour de la croissance propre axera ses efforts à coordonner les programmes fédéraux, à solliciter la participation de partenaires, y compris les provinces et les territoires, et à consulter les intervenants.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont aussi entrepris des actions concrètes pour établir une meilleure capacité de collecte de données sur les technologies propres, ainsi que des mesures claires pour surveiller l'impact des activités gouvernementales. Le gouvernement du Canada s'est engagé à investir une somme de 14,5 millions de dollars pour

l'élaboration d'une stratégie concernant les données sur les technologies propres qui assurera l'harmonisation et l'intégration des activités de collecte de données et de production de rapports afin de favoriser la diffusion d'informations cohérentes, complémentaires et comparables sur des technologies propres au Canada. Le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur les données des technologies propres a mené des consultations auprès des provinces, des territoires, de l'industrie et d'autres intervenants pour concevoir une stratégie de collecte de données sur les technologies propres. La première publication des données pancanadiennes par Statistique Canada, prévue pour le 13 décembre 2017, fournira le premier aperçu exhaustif de l'économie des technologies propres.

En vertu du plan de travail conjoint de l'Ontario et du Québec en matière de développement économique par les innovations en changements climatiques, les deux provinces ont uni leurs forces avec Statistique Canada et le sous comité pour la stratégie fédérale en matière de technologies de l'énergie propre afin d'identifier, notamment, les enjeux liés à la définition du secteur des technologies propres dans l'optique de compiler des statistiques.



6 PRODUCTION DE RAPPORTS ET SURVEILLANCE

Mesure des émissions et présentation de rapports –

En vertu du Cadre pancanadien, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à collaborer, par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), au suivi uniforme des émissions de GES à l'échelle du pays et à la présentation de rapports connexes, à la surveillance des progrès accomplis selon le Cadre pancanadien et à l'appui des obligations internationales en matière de rapports. Des progrès appréciables ont été réalisés dans l'ensemble de ces secteurs en 2017. Le CCME a étudié des solutions pour accroître l'harmonisation des normes et des exigences en matière de déclaration des émissions de GES à travers différents secteurs de l'économie dans le but d'accroître la cohérence des inventaires des émissions et des déclarations des émissions de GES. Le CCME a évalué les possibilités d'harmoniser davantage les exigences en matière de production de rapports sur les émissions des installations et les autres émissions afin d'améliorer l'uniformité des méthodes utilisées par les gouvernements pour dresser leurs inventaires de GES. Bien que les gouvernements aient déjà harmonisé certaines de leurs exigences réglementaires, ils continueront à étudier les options pour atteindre une meilleure cohérence des inventaires et du suivi

des émissions. Le CCME a également entrepris des projets pour améliorer les projections d'émissions de GES. Il développe notamment des pratiques exemplaires et des lignes directrices sur la modélisation des changements technologiques dans le contexte canadien. Ces documents d'orientation contribueront à améliorer et à harmoniser les projections concernant les émissions au sein des provinces et des territoires.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont également engagés à examiner les options pour un cadre pancanadien pour les crédits compensatoires de GES afin d'établir des pratiques optimales de systèmes de crédits compensatoires et d'appuyer la création de crédits de carbone vérifiés échangeables à l'échelle canadienne et internationale. Le CCME s'est également engagé à explorer les possibilités de renforcer la coopération entre eux dans les domaines de l'administration et des programmes de crédits compensatoires, y compris l'utilisation des infrastructures communes telles que les registres pour permettre le suivi des crédits compensatoires de carbone vérifié. Pour ce faire, le CCME a mené des consultations approfondies auprès des intervenants concernant des éléments clés d'un cadre pancanadien de compensation et a recensé des secteurs pour soutenir l'élaboration de ce cadre.

Rapports sur la mise en œuvre – La mise en œuvre du Cadre pancanadien constitue une initiative commune et une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Une structure de gouvernance a été établie en vue d'appuyer la coordination intergouvernementale pour la mise en œuvre du Cadre pancanadien et la production de rapports. Neuf tables ministérielles fédérales, provinciales et territoriales sont responsables de la coordination des mesures du Cadre pancanadien qui relèvent de leurs portefeuilles ministériels respectifs, y compris l'environnement, l'énergie, les infrastructures, le transport, les forêts, l'agriculture, l'innovation, la gestion des urgences et les finances. Quatre tables ministérielles (CCME, énergie, innovation et finances) sont chargées de fournir une analyse et une surveillance stratégiques pour chaque pilier du Cadre pancanadien. Un nouveau comité d'experts fédéral, provinciaux, et territoriaux sur la coordination a été créé afin de préparer le rapport de synthèse annuel aux premiers ministres qui intègre les commentaires des tables ministérielles fédérales, provinciales et territoriales concernant le Cadre pancanadien. Les sous-ministres des Affaires intergouvernementales jouent un rôle prépondérant dans la mise au point et la soumission de ce rapport annuel aux premiers ministres.

Ce premier rapport de synthèse annuel aux premiers ministres est axé sur le suivi des progrès réalisés relativement à l'établissement des structures de gouvernance, la mobilisation de fonds et le lancement des programmes et des règlements. Les rapports subséquents se concentreront sur les résultats concrets afin de suivre l'avancement des résultats collectifs et les progrès entourant la mise en œuvre du Cadre pancanadien. Dans le but de favoriser la production de rapports solides et coordonnés, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pourraient, au cours de la prochaine année, travailler en collaboration par l'entremise du CCME ainsi que des ministres de l'Innovation afin de déterminer des moyens appropriés, de mesurer l'état d'avancement du Cadre pancanadien. Afin d'éviter le dédoublement des processus de reddition de compte des provinces et territoires, ces efforts s'appuieront sur les rapports sur les changements climatiques produits par les gouvernements, y compris les indicateurs existants

et les pratiques exemplaires. Ces efforts peuvent également être informés par d'autres initiatives en cours, y compris le comité d'experts en matière d'adaptation et de résilience climatique, qui pourront conseiller le gouvernement fédéral sur l'évaluation des progrès en adaptation et résilience climatique au cours du mois de mars 2018, ainsi que le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur les données des technologies propres qui entreprend actuellement des consultations afin d'assurer l'avancement de la stratégie sur les données entourant les technologies propres. Les prochains rapports permettront également de cerner les résultats obtenus en matière de politique ainsi que les possibilités et les défis liés à la mise en œuvre, et fourniront des recommandations sur la manière d'y faire face.

Analyse et conseils – Les gouvernements se sont engagés à recruter des experts afin de garantir que les mesures prises sont efficaces et que la prise de décisions repose sur des données scientifiques et probantes. Le gouvernement du Canada a examiné des diverses approches pour mobiliser des experts, y compris la création d'une nouvelle organisation d'experts qui couvrirait les quatre piliers du Cadre pancanadien. Dans les mois à venir, le gouvernement fédéral invitera les provinces et les territoires ainsi qu'aux organisations autochtones nationales d'examiner les options pour la mobilisation des experts en vue d'appuyer les analyses et les conseils en matière de la croissance propre et les changements climatiques.

Révision - Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travailleront ensemble afin d'établir l'approche de la tarification du carbone. Ceci comprendra l'évaluation par des experts de la rigueur et de l'efficacité du mécanisme, qui comparera les mécanismes de tarification du carbone à travers le Canada, laquelle sera complétée tôt en 2022 afin de s'assurer de la marche à suivre pour les prochaines étapes. Un examen provisoire sera effectué en 2020. En tant que résultat préalable à cet examen provisoire de 2020, des travaux ont été entrepris afin d'évaluer les approches et les pratiques exemplaires à utiliser pour aborder la compétitivité des secteurs à haute intensité d'émission et qui sont tributaires du commerce.

Engagement à continuer de collaborer avec les peuples autochtones et de les mobiliser - Les premiers ministres

ont demandé aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de travailler ensemble pour rendre compte des progrès de la mise en œuvre du Cadre, en consultant les tables ministérielles appropriées, et en assurant une participation importante des peuples autochtones. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux continueront de collaborer avec les peuples autochtones et de les mobiliser au cours de la mise en œuvre des mesures et du suivi des progrès. Conformément aux engagements pris conjointement par le premier ministre et les dirigeants nationaux de l'Assemblée des Premières Nations, d'Inuit Tapiriit Kanatami et du Ralliement national des Métis, le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour la création de trois tables bilatérales distinctes de hauts responsables, dans un esprit de reconnaissance des droits, de coopération et de partenariat. Ces tables fourniront une approche structurée et collaborative pour la mobilisation continue des peuples autochtones dans la mise en œuvre du Cadre pancanadien et des grandes priorités relatives au changement climatique et à la croissance propre. Elles permettront également de garantir que les peuples autochtones deviennent des partenaires à part entière pour la promotion d'une croissance propre et la réponse aux changements climatiques.



7 PROCHAINES ÉTAPES

La production de rapports annuels sur la mise en œuvre du Cadre pancanadien vise, entre autres, à faciliter l'évaluation des résultats des politiques et à recommander d'autres mesures pour fixer des cibles plus ambitieuses au fil du temps. À ce stade initial de la mise en œuvre, plusieurs programmes, investissements et règlements sont toujours en cours de conception et de développement. Étant donné que l'examen des progrès doit être précédé d'une évaluation des résultats, celui-ci sera intégré aux prochains rapports une fois que les données pourront être présentées et attribuées aux mesures du Cadre pancanadien. Ce processus peut s'avérer long dans certains cas. Par exemple, l'évaluation de l'incidence sur la réduction des émissions des GES ne peut pas être effectuée à court terme en raison du délai entre la mise en œuvre de nouvelles politiques et d'initiatives et les changements de comportement subséquents. Il faut également plus de temps pour collecter, analyser et rendre compte des données sur les émissions.

Tarification de la pollution au carbone – Bien que la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux qui ne disposent pas actuellement d'un système de la tarification du carbone ont fait part d'un engagement en ce sens, certains d'entre eux n'ont pas encore déterminé le système de tarification du carbone qui sera mis en place. Il sera important de s'assurer que les provinces et territoires sont en mesure d'établir

des systèmes de tarification en 2018. Une communication détaillée des programmes en temps opportun sera également essentielle afin de fournir aux consommateurs et aux investisseurs les précisions dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées et appuyer les objectifs du Cadre pancanadien de réduire les émissions de GES, tout en favorisant la croissance de notre économie.

Les travaux se poursuivront quant à la mise en œuvre des systèmes de tarification du carbone à travers le Canada en 2018. Ceux-ci comprendront une collaboration continue avec les Territoires pour trouver des solutions tenant compte de leurs circonstances particulières. Tel que cela a été affirmé dans la Déclaration de Vancouver, et réitéré dans le Cadre pancanadien, les provinces et les territoires continuent de disposer de la flexibilité nécessaire pour concevoir leurs propres politiques afin d'atteindre les cibles de réduction des émissions, y compris leurs propres mécanismes d'instauration d'un prix sur le carbone adapté à la situation particulière de chaque province et territoire et alignée avec les valeurs de base fédérales.

Le gouvernement fédéral continuera de travailler avec les provinces et les territoires sur la mise en œuvre des systèmes de la tarification du carbone en 2018. Le gouvernement fédéral mènera également des

consultations auprès des gouvernements et intervenants provinciaux et territoriaux afin de s'assurer que les émissions issues du secteur de l'aviation commerciale interprovinciale et interterritoriale sont visées par la tarification du carbone.

De façon générale, au fur et à mesure que des systèmes de tarification du carbone sont mis en œuvre par les provinces et les territoires, il sera important de poursuivre les efforts pour partager les leçons apprises, y compris l'examen des secteurs à forte intensité d'émissions et tributaires du commerce ainsi que les pratiques exemplaires.

Mesures complémentaires pour réduire les émissions –

Il sera important de poursuivre les efforts de collaboration intergouvernementale tout au long du développement et de la mise en œuvre des mesures. Par exemple, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent à l'élaboration d'une stratégie pancanadienne sur les véhicules à zéro émission. Le développement conjoint des politiques permet de garantir que les politiques nouvelles et existantes sont complémentaires. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'emploieront à cerner d'autres opportunités de travailler en collaboration intergouvernementales.

Au cours de la prochaine année, les principales étapes de la réglementation comprendront la publication des règlements définitifs visant à éliminer graduellement les émissions issues de la production d'électricité au charbon et à faire place à la production d'électricité au gaz naturel, et à réduire les émissions de méthane produites par le secteur pétrolier et gazier et les émissions des véhicules lourds, ainsi que la publication du projet de règlement pour la norme sur les carburants propres. D'autres initiatives seront mises de l'avant au cours de la prochaine année, notamment des normes en matière d'efficacité énergétique ainsi que les travaux connexes liés aux bâtiments, des programmes d'efficacité énergétique industrielle, l'élaboration d'une approche pour améliorer le rendement du secteur des véhicules hors route, l'établissement de programmes de financement des technologies et la mise au point des investissements liés à l'énergie renouvelable, au transport de l'électricité et aux projets de réseaux électriques intelligents. Les travaux concernant la mise en œuvre du de l'Accord de Paris se poursuivront.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux continueront de travailler en collaboration et de discuter des principales initiatives du Cadre pancanadien qui exigent une collaboration pancanadienne continue, y compris les interconnexions électriques, les codes de construction, la stratégie sur les VZE ainsi qu'une série d'investissements. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux mettront également au point les modalités du fonds de 9,2 milliards de dollars pour l'infrastructure verte (y compris du soutien pour les infrastructures électriques, l'énergie renouvelable et d'autres projets) et de l'enveloppe du Fonds du leadership en vertu du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone. La Banque d'infrastructure du Canada appuiera également des projets visant à réduire les émissions; la collaboration entre les gouvernements sera essentielle.

En partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations (APN), l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et le Ralliement national des Métis (RNM), le gouvernement du Canada travaille à créer trois tables bilatérales distinctes de hauts responsables pour un engagement continu avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse dans la mise en œuvre du Cadre pancanadien, et relativement aux priorités plus générales de la croissance propre et du changement climatique. En octobre 2017, le gouvernement du Canada et l'APN ont tenu la première rencontre bilatérale de leur Comité mixte sur les changements climatiques. Le Canada continue de travailler en partenariat avec ITK et le RNM pour établir leurs tables bilatérales respectives et planifier la tenue de réunions inaugurales le 11 décembre et à la mi-décembre, respectivement.

Adaptation et résilience au climat – Au cours de la prochaine année, les efforts demeureront axés sur le lancement de nouveaux programmes et des initiatives d’opérationnalisation prévues. Les principales étapes comprennent le lancement du Centre canadien des services climatiques et du Fonds d’atténuation et d’adaptation en matière de catastrophe, y compris la détermination des projets pour la première phase de financement, l’approbation des ententes bilatérales intégrées avec les provinces et territoires pour des investissements dans l’infrastructure et la finalisation de la Stratégie d’adaptation dans le Nord. D’autres efforts seront déployés afin de mieux comprendre l’incidence des changements climatiques sur la santé et le mieux-être et d’en effectuer le suivi, de développer des solutions novatrices pour réduire leurs répercussions sur la santé et d’appuyer le renforcement des capacités des peuples autochtones à faire face à de nombreux défis sur le plan de l’adaptation aux changements climatiques.

Il sera important de veiller à ce que le Cadre pancanadien continue à s’inspirer des travaux réalisés par d’autres groupes de travail fédéral, provinciaux et territoriaux existants afin d’établir des liens entre les activités d’adaptation en cours et prévues au sein de chaque table ministérielle.

Les futures activités de collaboration visant à faire progresser l’adaptation et la résilience au Canada pourraient comprendre :

- Chercher des moyens d’accroître la résilience climatique des institutions gouvernementales (p. ex., partage des pratiques exemplaires, des leçons tirées, d’exemples à l’échelle internationale);
- Développer des documents d’orientation ou partager les pratiques exemplaires et les approches d’information liées aux investissements dans l’infrastructure, y compris les infrastructures naturelles;
- Favoriser l’adaptation aux changements climatiques dans les régions côtières (p. ex. développer une stratégie d’adaptation côtière, partager des outils, des renseignements, des approches et des pratiques exemplaires, et créer une trousse d’outils).

Les ministres de l’Environnement continueront de diriger les efforts d’adaptation au sein des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et de mobiliser l’ensemble des ministres (c.-à-d. santé, relations avec les peuples autochtones, gestion des urgences, infrastructures, municipalités, mines, forêts, agriculture, pêche, énergie, transports, finances, économie et innovation) afin de prendre des mesures favorisant l’adaptation et la résilience, étant donné que l’adaptation relève du mandat de ces tables ministérielles. Ces efforts comprennent notamment d’encourager l’ensemble des paliers de gouvernement, des entreprises, des communautés et des citoyens à faire du changement climatique une priorité pour des mesures urgentes et soutenues afin de garantir que les risques climatiques sont tenus en compte, et de faire face à ces risques au sein des secteurs, des régions et des communautés du Canada. En continuant d’apporter du soutien et de mobiliser l’action au sein de l’ensemble de secteurs et des régions, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s’efforceront d’accroître la résilience des Canadiens par rapport aux répercussions des changements climatiques, maintenant et à l’avenir.

Technologie propre, innovation et emplois –

Le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la croissance propre a cerné les possibilités suivantes pour renforcer l’engagement par rapport à l’innovation en matière de technologie propre :

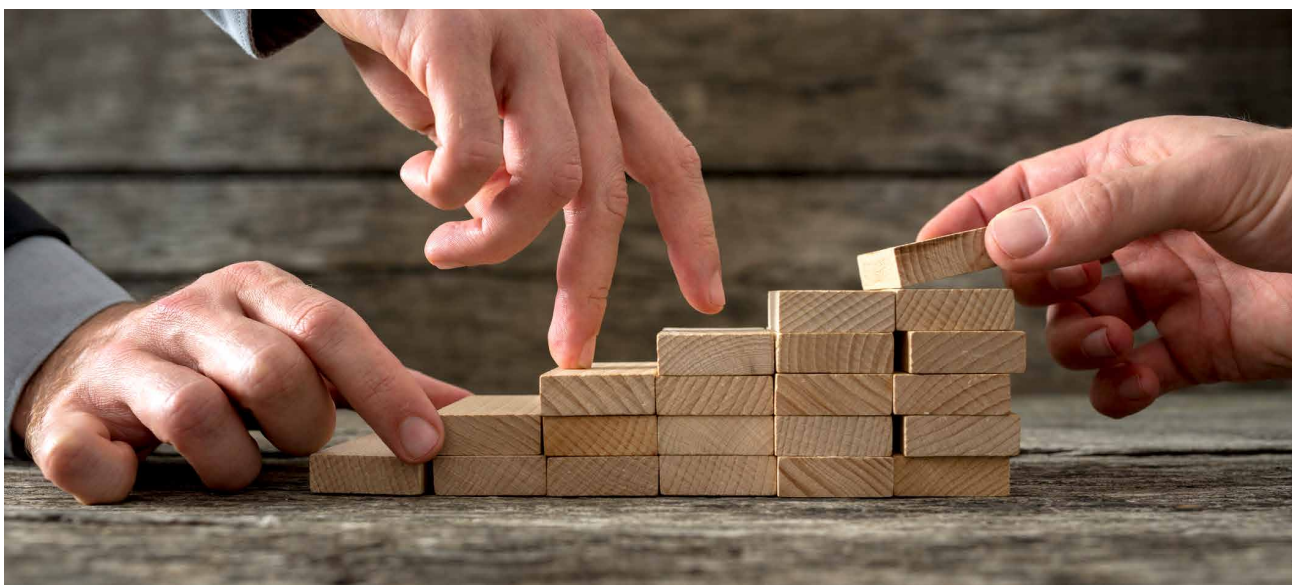
- Garantir l’accès au financement par les petites entreprises afin de favoriser leur évolution et, ultérieurement, à un financement de plus grande envergure dans le but de maximiser et de compléter les fonds destinés aux technologies propres déjà disponibles.
- Intensifier et consolider les efforts d’harmonisation du gouvernement afin d’exploiter pleinement les occasions créées par le biais du soutien accordé aux producteurs de technologies propres du Canada.
- Davantage d’efforts seront déployés pour mieux comprendre et surmonter les obstacles auxquels se heurtent les peuples autochtones pour accéder à l’ensemble des fonds fédéraux.

- Entreprendre de nouvelles initiatives de collaboration afin d'appuyer le développement des compétences nécessaires à l'intégration efficace d'une économie à faibles émissions de carbone. Cela comprend les compétences générales en matière d'innovation et d'entrepreneuriat, telles que la sensibilisation et les connaissances parmi des jeunes aux compétences liées aux affaires requises pour diriger une entreprise en démarrage.
- Envisager la création d'un espace réglementaire dédié à l'innovation, un environnement sécuritaire où les entreprises pourraient faire réellement l'essai de nouveaux produits sans être assujetties entièrement à l'ensemble de la réglementation.

Les ministres responsables de l'innovation poursuivront leurs efforts de collaboration afin d'assurer une mise en œuvre efficace des initiatives et des investissements liés aux technologies propres qui s'harmonise avec les programmes et les politiques pour optimiser les résultats en matière de technologies propres. À mesure que la mise en œuvre progresse, le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la croissance propre aura l'occasion de tirer profit de son influence et de son expertise afin de jouer un rôle prépondérant dans l'avancement des technologies propres dans le paysage pancanadien.

Au cours de la prochaine année, les travaux se poursuivront au sein de certains secteurs, y compris la mise en place d'une aide financière fédérale pour la recherche sur les technologies propres ainsi que le développement, la démonstration et l'adoption de technologies propres dans le secteur des ressources naturelles au Canada. Des initiatives sur le plan de l'innovation continueront d'être développées. Les provinces et les territoires formaliseront leurs partenariats avec le gouvernement fédéral par rapport à l'accès au soutien. En outre, le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la croissance propre continuera à développer une trousse de ressources en matière d'approvisionnement que les provinces et les territoires pourront mettre à la disposition des municipalités, des universités, des établissements scolaires et des hôpitaux afin de les aider à tirer parti des initiatives d'approvisionnement écologique existantes ou à adopter des pratiques

semblables. Les travaux liés aux programmes de certification se poursuivront, notamment en ce qui a trait au programme ENERGY STAR. Un bureau central sera établi en vue de créer un Carrefour de la croissance propre et d'améliorer le service à la clientèle. De plus, les travaux comprendront la poursuite des consultations afin d'appuyer la stratégie de traitement des données sur les technologies propres et de consolider les mesures et le processus annuel de déclaration des données.



ANNEXE I : ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ENSEMBLE DES MESURES DU CADRE PANCANADIEN

2.0 TARIFICATION DE LA POLLUTION AU CARBONE

CANADA	En 2017, le Canada a amorcé la mise en œuvre de l'approche pancanadienne de tarification de la pollution au carbone par les moyens suivants : • la publication du document technique du gouvernement du Canada concernant le projet de filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone (le 18 mai 2017) pour commentaires publics; • la publication d'un guide supplémentaire sur la tarification de la pollution au carbone pancanadienne (en tant que suivi de la déclaration du 3 octobre 2016); • la fourniture de soutien technique continu aux provinces et territoires qui ne disposent pas de systèmes de tarification du carbone à l'heure actuelle, comme l'expertise en modélisation, suivant la demande; • une collaboration avec les Territoires pour trouver des solutions tenant compte de leurs circonstances particulières, comme les frais de subsistance élevés et le coût élevé de l'énergie, les défis concernant la sécurité alimentaire et leurs économies émergentes; • des discussions en continu avec les peuples autochtones pour trouver des solutions qui tiennent compte de leurs circonstances particulières; • le lancement d'un processus d'évaluation des démarches et des pratiques exemplaires à utiliser pour vérifier la compétitivité des secteurs à forte intensité d'émissions exposés aux échanges commerciaux.
COLOMBIE-BRITANNIQUE	La taxe sur le carbone de la Colombie-Britannique, en vigueur depuis 2008 et actuellement fixée à 30 \$/tonne en équivalent CO₂, augmentera chaque année de 5 \$/tonne à compter du 1^{er} avril 2018. La province prendra des mesures pour élargir la tarification du carbone afin d'inclure les émissions fugitives et les émissions provenant du brûlage des rémanents.

2.0 TARIFICATION DE LA POLLUTION AU CARBONE

ALBERTA	Cette année, l'Alberta a élargi la portée de son système de tarification du carbone pour y inclure d'autres secteurs de son économie. Depuis le 1 ^{er} janvier 2017, des redevances sur le carbone s'appliquent aux carburants de transport et aux combustibles de chauffage qui émettent des émissions de GES au moment de la combustion. La redevance s'élève actuellement à 20 \$/tonne et augmentera à 30 \$/tonne en 2018. En outre, l'actuel règlement de l'Alberta sur les émetteurs (Specified Gas Emitters Regulation) sera remplacé en 2018 par un cadre d'allocation (Output Based Allocation framework) pour les grands émetteurs industriels, qui contrôlera les émissions de GES, tout en protégeant la compétitivité des secteurs exposés aux échanges commerciaux en Alberta.
MANITOBA	Le Manitoba a élaboré son propre Plan vert et climatique qui prévoit la tarification du carbone et comporte des priorités particulières en matière de changements climatiques, d'emplois, de nature et de ressources hydriques.
ONTARIO	L'Ontario a lancé son programme de plafonnement et d'échange en janvier 2017 et a tenu sa première vente aux enchères de droits d'émission en mars dernier. Le règlement de l'Ontario sur le plafonnement et l'échange de droits d'émission couvre 82 % des émissions (y compris celles provenant de l'industrie, de l'électricité et des carburants, mais excluant celles des transports maritime et aérien).
QUÉBEC	En 2013, en addition de sa redevance sur le carbone mise en place depuis 2007, le gouvernement du Québec a mis en œuvre un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission, qui est lié à celui de la Californie depuis 2014. Pendant les deux premières années, les émetteurs industriels et les producteurs d'électricité étaient couverts par le programme. En 2015, le gouvernement du Québec a mis fin à sa redevance sur le carbone lorsque le système de plafonnement et d'échange a été appliqué aux distributeurs de carburant. D'ici la fin de 2017, le Québec et la Californie auront tenu au total 13 ventes aux enchères conjointes de droits d'émission de GES. L'Ontario se joindra bientôt à eux. D'ici 2018, les trois gouvernements devraient avoir terminé les travaux requis pour lier leurs systèmes de plafonnement et d'échange.
NOUVELLE-ÉCOSSE	En novembre 2016, la Nouvelle-Écosse a annoncé la conclusion d'une entente de principe avec le gouvernement fédéral sur la croissance propre et le changement climatique. En mars 2017, la province a tenu des consultations auprès des intervenants sur diverses options de conception de plafonnement et d'échange, et rédige actuellement un règlement sur la quantification, la déclaration et la vérification (QDV). Elle prévoit élaborer un règlement sur son programme de plafonnement et d'échange et lancer le programme de QDV en 2018.
NOUVEAU-BRUNSWICK	Le Nouveau-Brunswick s'est engagé à instaurer un mécanisme de tarification du carbone au cours de la présente session de l'Assemblée législative.
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	L'Île-du-Prince-Édouard évalue les mécanismes de tarification du carbone pour déterminer lequel d'entre eux cadre le mieux avec ses objectifs. Elle a sollicité des commentaires sur la question dans le cadre de consultations prébudgétaires. La province élaborera en 2018 les outils nécessaires de réglementation et de mise en œuvre du programme. Le mécanisme de tarification du carbone sera lancé en 2018.
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	La province de Terre-Neuve-et-Labrador a amorcé la mise en œuvre de sa loi sur la gestion des GES (<i>Management of Greenhouse Gas Act</i>), qui prévoit un cadre législatif pour la réduction des émissions de GES des grands émetteurs industriels. Le règlement provincial sur la déclaration des émissions de GES (<i>Management of Greenhouse Gas Reporting Regulations</i>) est paru dans la gazette le 7 mars 2017 et celui sur les pénalités administratives (<i>Management of Greenhouse Gas Administrative Penalty Regulations</i>) le 28 juillet 2017. Les grandes installations industrielles étaient tenues de déclarer leurs émissions au gouvernement provincial le 1 ^{er} juin 2017 et de fournir les vérifications de tierce partie au plus tard le 1 ^{er} septembre 2017. Terre-Neuve-et-Labrador continuera d'élaborer des règlements pour faciliter l'application intégrale de la loi.
YUKON	Le Yukon travaille en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral à l'étude des répercussions de la tarification du carbone sur ses communautés, ses entreprises et ses industries, et à l'évaluation des meilleures façons de recycler les recettes connexes.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	Les Territoires du Nord-Ouest ont rendu public en juillet 2017 un document de travail concernant la tarification du carbone et ont entamé des consultations publiques de juillet au 15 septembre 2017. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest se fondera sur les commentaires reçus et sur les travaux effectués avec le gouvernement fédéral sur les impacts de la tarification du carbone pour concevoir un système de tarification du carbone et déterminer les options de recyclage de recettes.
NUNAVUT	Le Nunavut a collaboré étroitement avec le gouvernement fédéral à l'étude des répercussions de la tarification du carbone sur les Nunavummiuts. L'étude appuiera les politiques du Nunavut en matière de tarification du carbone et devrait être terminée à l'automne 2017.

3.0 MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

3.1 ÉLECTRICITÉ

ACCÉLÉRER L'UTILISATION DE SOURCES D'ÉNERGIE RENOUELABLE ET NON ÉMETTRICE	Le gouvernement fédéral publiera des modifications aux règlements pour l'élimination accélérée des centrales au charbon d'ici 2030 et mettra en place de normes de rendement pour les centrales d'énergie électrique produite au gaz naturel. Des discussions préliminaires sont en processus entre les gouvernements fédéral, provinciaux, et territoriaux sur les équivalences. La plupart des provinces et territoires ont proposé des plans pour accroître la production d'électricité propre, comme de nouveaux règlements sur l'efficacité énergétique en Colombie-Britannique, le lancement de nouveaux programmes et ventes aux enchères d'énergie renouvelable en Alberta, un politique énergétique et un nouveau plan d'action au Québec visant notamment à développer l'énergie renouvelable, un cadre amélioré de facturation nette en Ontario, de nouveaux plans pour développer l'énergie renouvelable en Saskatchewan, un nouveau programme d'énergie renouvelable à petite échelle au Nouveau-Brunswick, des lignes de transmission mises à niveau pour soutenir l'énergie éolienne à l'Île-du-Prince-Édouard, le développement continu de l'hydroélectricité à Terre-Neuve-et-Labrador et au Manitoba, de nouveaux investissements dans l'efficacité et des progrès dans la recherche et développement d'énergies renouvelables en Nouvelle-Écosse, de nouvelles démarches politiques de production d'électricité au Yukon, une nouvelle politique de facturation nette au Nunavut et une nouvelle Stratégie énergétique 2030 dans les Territoires du Nord-Ouest. Des progrès satisfaisants ont été réalisés dans la négociation des conditions de transferts fédéraux de 9,2 milliards de dollars aux provinces et territoires pour la réalisation d'une infrastructure verte, dont une partie contribuera à la création d'une infrastructure d'électricité propre. Le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 200 M\$ pour soutenir le déploiement de nouvelles technologies d'énergie renouvelable. Un appel de propositions sera lancé vers la fin 2017 et le programme débutera en avril 2018.
RELIER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PROPRE AUX ENDROITS QUI EN ONT BESOIN	Le financement fédéral en matière d'infrastructure viendra appuyer l'infrastructure de réseau. Par l'intermédiaire d'ententes bilatérales intégrées, les provinces et territoires recevront 9,2 milliards de dollars en financement fédéral pour des projets prioritaires d'infrastructures vertes, notamment des réseaux électriques mieux interreliés. Au moins 5 milliards \$ seront disponibles par l'entremise de la Banque d'infrastructure du Canada au cours des 11 prochaines années pour des projets d'infrastructure générateurs de revenus verts qui sont dans l'intérêt public, y compris ceux qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, fournissent de l'air pur et des réseaux d'alimentation en eau salubre et font la promotion de l'énergie renouvelable. Dans le cadre de l'Initiative de collaboration régionale et d'infrastructure stratégique de l'électricité du gouvernement du Canada, le gouvernement fédéral, de concert avec certaines provinces, territoires et services publics provinciaux et territoriaux, contribuent à des études régionales visant à cerner les projets d'infrastructures électriques les plus prometteurs et ayant le potentiel de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Parmi les principaux projets, mentionnons l'électrification du secteur du gaz naturel en Colombie-Britannique, les nouveaux projets de production non émettrice, et une amélioration de l'interconnexion de la distribution entre les différents territoires. Des accords ont été signés entre l'Ontario et le Québec, ainsi que le Manitoba et la Saskatchewan, pour augmenter la transmission d'électricité entre les frontières provinciales.
MODERNISATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES	Le gouvernement fédéral s'est engagé à investir 100 M\$ dans le déploiement et la démonstration d'un réseau intelligent. Un appel de propositions sera lancé vers la fin 2017 et le programme débutera en avril 2018. L'Alberta étudie actuellement des moyens d'intégrer davantage de production à petite échelle dans son réseau; l'Ontario veut étendre son Fonds de développement du réseau intelligent et favorise aussi les projets de démonstration de miniréseaux; le Nouveau-Brunswick cherche à déployer une infrastructure de mesurage avancé; l'Île-du-Prince-Édouard étudie la façon de maximiser les avantages de la production renouvelable; et les provinces atlantiques ont annoncé la création d'un partenariat atlantique sur l'énergie propre visant à améliorer l'infrastructure électrique de la région.

3.0 MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

3.1 ÉLECTRICITÉ

RÉDUIRE LA DÉPENDANCE AU DIESEL EN COLLABORATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LES COMMUNAUTÉS NORDIQUES ET ÉLOIGNÉES	Le gouvernement fédéral a accordé 220 M\$ pour le financement de projets permettant de réduire la dépendance au diesel. Un appel de propositions sera lancé vers la fin 2017 et le programme débutera en avril 2018. Un des défis lancés dans le cadre du volet des technologies propres de l'initiative sur l'impact environnemental du Canada aidera les communautés nordiques et éloignées à réduire leur dépendance au diesel. Le Groupe de travail provincial, territorial et pancanadien visant à réduire l'utilisation du diesel a commencé à élaborer une vision commune de la consommation d'énergie dans les communautés hors réseau et a recommandé d'instaurer une collaboration fédérale, provinciale et territoriale renforcée pour chercher des solutions communes. L'Alberta a annoncé le financement de projets communautaires et d'énergie solaire pour un montant de 35 M\$; la Colombie-Britannique collabore avec les communautés éloignées et hors réseau pour évaluer les options; le Manitoba accroît l'utilisation de l'énergie géothermique et de biomasse dans les communautés nordiques; les Territoires du Nord-Ouest fixent un objectif de réduction du recours au diesel et développent les sources d'énergie solaire et éolienne dans les communautés éloignées; le Nunavut étudie activement les possibilités d'améliorer l'efficacité de ses génératrices au diesel; et le Yukon aide ses Premières Nations et sa communauté à augmenter leur efficacité énergétique et leur recours à des énergies renouvelables.
--	---

3.2 ENVIRONNEMENT BÂTI

RENDRE LES NOUVEAUX BÂTIMENTS PLUS ÉCOÉNERGÉTIQUES	Le gouvernement fédéral a attribué 99 M\$ au développement d'un code du bâtiment sur le modèle à rendement énergétique net zéro, ce qui comprend le financement des projets de recherche, de développement et de démonstration. Un certain nombre de provinces ont pris des mesures pour accroître les exigences d'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments, dont un nouveau code d'étape volontaire en Colombie-Britannique; des mises à jour au code du bâtiment du Manitoba; l'adoption d'un nouveau code national du bâtiment à l'Île-du-Prince-Édouard; et une proposition de coordination des codes et des normes entre la Colombie-Britannique, la Californie, l'Oregon et Washington. L'Alberta entreprend une étude de faisabilité pour s'assurer que les technologies durables sont appliquées aux projets de nouvelle construction et de modernisation dans le but de réduire les émissions.
---	---

3.0 MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

3.2 ENVIRONNEMENT BÂTI

MODERNISER LES BÂTIMENTS EXISTANTS	La plupart des gouvernements soutiennent l'efficacité énergétique au moyen de politiques, programmes ou mesures incitatives. Les gouvernements des provinces atlantiques ont annoncé le Partenariat pour l'énergie propre du Canada atlantique qui permettra, entre autres priorités, de promouvoir l'efficacité énergétique. Le Nouveau-Brunswick continue d'investir dans des programmes d'efficacité énergétique, comme un programme de rénovation pour les personnes à faibles revenus; la province de Terre-Neuve-et-Labrador a investi 5 M\$ dans un programme d'économie énergétique résidentielle et 4 M\$ dans un programme de financement de l'efficacité énergétique des maisons; l'Île-du-Prince-Édouard développe un réseau de chauffage de quartier et continue d'offrir des programmes visant à aider les insulaires à réduire leur consommation d'énergie. Le Manitoba a établi une nouvelle société d'État qui offre des programmes et des services écoénergétiques. Le gouvernement fédéral a attribué 82,5 M\$ à la réalisation d'analyses comparatives de la consommation d'énergie et à l'adoption d'étiquettes et de normes d'efficacité énergétique. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent de concert à l'élaboration d'un cadre commun et d'un outil en ligne qui leur permettront de mesurer la consommation d'énergie et de s'échanger des données s'y rapportant. L'Ontario a instauré de nouvelles règles de déclaration et de comparaison pour la consommation de l'eau et de l'énergie. Elle travaille également à la conception de programmes pour aider les hôpitaux, les universités et les collèges à moderniser leurs installations avec des technologies écoénergétiques et d'énergie renouvelable. La Colombie-Britannique prévoit instaurer de nouvelles normes de rendement pour atteindre les nouvelles cibles d'efficacité énergétique. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux cherchent ensemble des projets de modernisation des bâtiments pouvant bénéficier du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone. Les gouvernements mettent également au point les détails des transferts fédéraux de 9,2 milliards du programme Investir dans l'infrastructure du Canada, dont une partie servira à accroître l'efficacité énergétique dans les infrastructures publiques nouvelles et existantes. L'Ontario a annoncé un partenariat avec le fonds intégré de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité pour un assortiment de projets, allant des piles à combustible pour les locaux et le chauffage de l'eau aux bâtiments à consommation énergétique nette zéro. L'Ontario soutient également Le MaRS Discovery District en mettant en œuvre les protocoles pilotes Green Building Certifications Inc d'Investor Confidence Project dans sa province, et en étudiant la façon dont ils peuvent être adaptés au marché canadien. L'Alberta investit dans la réfection d'immeubles appartenant au gouvernement afin d'accroître l'efficacité des équipements mécaniques et électriques. Dans la mesure du possible, des panneaux solaires sont également installés dans le cadre des travaux de réfection afin de réduire la demande sur le réseau électrique. L'Alberta a également approuvé un programme solaire pour les écoles de la province. Le Québec a prolongé le crédit d'impôt RénoVert pour une année supplémentaire, ce qui soutiendra les investissements résidentiels dans le secteur de la rénovation de maisons écologiques, menant à une demande de produits et de matériaux de construction qui répondent aux normes environnementales et écoénergétiques reconnues.
AUGMENTER LE RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE DES APPAREILS MÉNAGERS ET DE L'ÉQUIPEMENT	Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Mines ont publié une stratégie qui fixe des objectifs de rendement énergétique pour les fenêtres, les locaux et le chauffage de l'eau. Des feuilles de route vers ces objectifs seront élaborées en 2018. Le gouvernement fédéral a modifié le Règlement sur l'efficacité énergétique et mis à jour les normes d'efficacité pour 20 catégories de produits, et prévoit des mises à jour pour 17 autres produits au début de l'année 2018. La Colombie-Britannique a pris des mesures réglementaires pour permettre aux services publics d'accroître les mesures incitatives visant les appareils à haute efficacité énergétique, et elle a aussi commencé à renforcer les normes régissant les foyers au gaz et les thermopompes. L'Ontario a continué à mettre à jour des normes et à fixer de nouvelles normes d'efficacité pour les produits. Le Québec a resserré ses normes d'efficacité énergétique pour les appareils ménagers. Le gouvernement fédéral a alloué 6 M\$ par année à l'élaboration de normes d'efficacité énergétique et au soutien du programme ENERGY STAR pour les appareils.

3.0 MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

3.2 ENVIRONNEMENT BÂTI

RESPECTER LES CODES DE CONSTRUCTION ET APPUYER LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS ÉCOÉNERGÉ- TIQUES DANS LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES	Le gouvernement du Canada prévoit mener un projet de recherche conjointe avec le Conseil national de recherches pour établir des lignes directrices favorisant le logement durable dans les communautés des Premières Nations. Les Territoires du Nord-Ouest se sont engagés à verser 2,7 M\$ à des programmes et services d'efficacité énergétique aux résidents, aux entreprises et aux communautés.
--	--

3.3 TRANSPORT

ÉTABLIR DES NORMES ET AUGMENTER L'EFFICACITÉ	Le gouvernement fédéral a continué de mettre en place des normes d'émission pour les nouveaux véhicules légers et véhicules utilitaires lourds. En mars 2017, dans la <i>Partie I de la Gazette du Canada</i> a été publié un projet de règlement modifié concernant la mise en place de normes d'émission pour les véhicules utilitaires lourds. Le gouvernement fédéral a réalisé d'importants investissements dans certaines initiatives de transport, comme une norme pour les pneus permettant de réduire la consommation de carburant, les meilleures pratiques de transport des marchandises, et le Fonds national des corridors commerciaux (FNCC) pour une infrastructure permettant de réduire la congestion et la marche au ralenti. Le Canada prend également des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique et favoriser le changement de carburant pour le transport ferroviaire, aérien et maritime. Cela comprend des plans d'action volontaires visant à réduire les émissions de GES et à accroître le rendement des moteurs dans les secteurs ferroviaire et aérien. Le Canada s'efforce également de réduire les émissions liées à l'aviation en appliquant la norme sur le dioxyde de carbone (CO₂) internationalement reconnue, en travaillant en collaboration avec des partenaires internationaux pour finaliser une norme révisée sur les particules non volatiles, et pour finaliser et mettre en œuvre le Programme de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA). Les différents gouvernements prennent des mesures collectives sur la voie à suivre pour établir des exigences en matière de rénovation des véhicules utilitaires lourds. Le gouvernement fédéral a amorcé cette année des recherches et analyses préliminaires qui s'appuient sur les efforts déployés actuellement par les provinces et les territoires sur leur propre territoire. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux élaborent un plan de travail en vue d'étudier les options permettant d'encourager un usage accru des économiseurs de carburant. En 2017, le plan d'action du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques a reconnu que la rénovation des véhicules utilitaires lourds contribuera à la réduction des émissions, tandis que l'Ontario et le Québec ont annoncé le financement de programmes qui appuient l'adoption de dispositifs d'économie de carburant. Un certain nombre de gouvernements ont également pris des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique et favoriser le changement de carburant pour le transport ferroviaire et maritime. De nombreux autres gouvernements ont poursuivi leur travail de réduction des émissions dans le secteur du transport, comme la réglementation québécoise concernant l'émission des GES par les véhicules moteurs, le plan de transport de la Colombie-Britannique pour 10 ans et l'augmentation des fonds provinciaux pour le transport en commun, ainsi que le programme d'amélioration des réseaux de transport actif de l'Île-du-Prince-Édouard, et son Comité sur le transport durable.
---	---

3.0 MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

3.3 TRANSPORT

ACCROÎTRE LE NOMBRE DE VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION SUR LA ROUTE	Un groupe directeur fédéral provincial territorial supervise le développement à l'échelle du Canada d'une stratégie sur les véhicules à zéro émission (VZE). Ensemble, les gouvernements ont créé plusieurs groupes d'experts collaboratifs pour fournir des conseils sur l'élaboration d'une stratégie pancanadienne, qui devrait être achevée en 2018. Un groupement de technologie pour les VZE a également été créé sous la Stratégie énergétique canadienne. Un rapport comprenant les analyses courantes et la recommandation que le travail restant sur la Stratégie VZE soit fait de façon collaborative a été soumis au Conseil de la fédération et acceptée pour les premiers ministres des provinces et des territoires en juin 2017. La Colombie-Britannique a lancé un programme de véhicules à énergie propre, d'infrastructures de recharge électrique et d'approvisionnement en bornes de recharge pour véhicules électriques (VE). Elle permet aussi aux services publics d'investir jusqu'à 330 millions de dollars pour fournir des mesures incitatives à l'utilisation des gaz naturels dans le secteur des véhicules lourds, y compris le gaz naturel renouvelable et l'infrastructure de ravitaillement dans le secteur maritime. L'Alberta examine les obstacles à l'adoption des VZE; le Manitoba étend les services d'autobus électriques; l'Ontario élargit sa gamme d'incitatifs, de sensibilisation et de programmes pilotes pour favoriser l'adoption de VZE; le Québec a déposé des projets de règlements pour une norme de VZE et s'est fixé un objectif de mettre 100 000 VZE sur la route d'ici 2020; le Nouveau-Brunswick a installé 10 bornes de recharge rapide à c.c. et 21 chargeurs de niveau 2 pour VE; l'Île-du-Prince-Édouard a acheté le premier VE du parc automobile gouvernemental et une campagne de sensibilisation sur les avantages du VE est en cours. Terre-Neuve-et-Labrador a publié le Vehicle Efficiency and Cost Calculator pour sensibiliser les consommateurs aux coûts et aux avantages liés à l'achat de véhicules écoénergétiques et de véhicules à propulsion alternative. Le gouvernement fédéral a alloué 62,5 M\$ dans son budget 2016 (phase 1) et 120 M\$ dans son budget 2017 (phase 2) pour soutenir le déploiement, la démonstration et le développement de codes et de normes pour le rechargement et les infrastructures de carburants de remplacement. D'ici mars 2018, la phase 1 sera terminée, ce qui se traduira par la construction de plus de 100 nouveaux chargeurs rapides pour VE, de sept stations-service de gaz naturel et de trois stations d'hydrogène. Elle donnera lieu également à la démonstration de plus de 200 bornes de recharge de la prochaine génération pour VE en contexte réel, dont les transports en commun, les véhicules de tourisme et utilitaires lourds, des applications de recharge sans fil ou pour immeubles résidentiels à logements multiples.
EFFECTUER LA TRANSITION VERS DES MODES DE TRANSPORT À PLUS FAIBLE ÉMISSION ET INVESTIR DANS L'INFRA-STRUCTURE	Le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont élaboré des plans d'action qui comportent des engagements ou du financement pour des améliorations aux infrastructures visant à améliorer l'efficacité du transport multimodal ou à assurer la résilience de l'infrastructure de transport et son adaptation aux effets des changements climatiques. La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et le Québec ont fait connaître leur engagement à l'égard du transport électrique. La Colombie-Britannique a élaboré un plan de transport sur 10 ans et accru le financement du transport en commun; l'Alberta s'est engagée à investir 1,53 milliard de dollars dans le train léger de Calgary et 176 millions de dollars supplémentaires, pour un total de 600 millions de dollars, pour appuyer le TLR de Southeast Valley Line à Edmonton et 305 millions de dollars dans le service municipal de transport; l'Île du Prince-Édouard élargit son infrastructure de transport durable et actif. Le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun investit 3,4 milliards de dollars sur trois ans pour améliorer les réseaux de transports en commun dans tout le Canada, notamment grâce à des investissements dans des autobus écoénergétiques, une plus grande accessibilité aux transports en commun, des solutions de remplacement et de transport actif, et des réparations à l'infrastructure du transport en commun. Par le biais du Fonds national des corridors commerciaux nationaux de 2 milliards de dollars sur onze ans, le Canada appuie également les investissements dans les infrastructures de transport (notamment les ports, les aéroports, les chemins de fer et les postes frontaliers) afin de répondre aux contraintes de capacité et de goulets d'étranglement afin d'accroître l'efficacité et la fiabilité des systèmes de transport liés au commerce au Canada.

3.0 MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

3.3 TRANSPORT

UTILISER DES CARBURANTS MOINS POLLUANTS	Le gouvernement fédéral a publié un document de discussion pour orienter l'élaboration de la norme sur les carburants propres destinée à réduire les émissions des combustibles et carburants utilisés dans les transports, les immeubles et l'industrie. La Colombie-Britannique a modifié le <i>règlement sur la réduction des gaz à effet de serre</i> pour favoriser l'usage au gaz naturel renouvelable; le Québec exige une proportion de 2 % de contenu renouvelable dans le diesel et de 5 % dans l'essence; la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario étudient différentes options de carburants renouvelables à faible teneur en carbone.
--	--

3.4 INDUSTRIE

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE MÉTHANE ET DE HFC	Le gouvernement fédéral a publié un projet de règlement pour réduire les émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier, selon une approche élaborée en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le gouvernement fédéral a également publié des règlements définitifs sur l'élimination progressive des hydrofluorocarbures (HFC). Les provinces et territoires se sont également efforcés de réduire les émissions de méthane et de HFC, notamment par le programme pour un congé de redevances aux infrastructures propres et le Greenhouse Gas Industrial Reporting and Control Act sur les normes d'intensité des émissions de gaz naturel liquéfié, qui sont pilotés par la Colombie-Britannique, et, en Alberta, l'utilisation de protocoles de compensation des émissions pour réduire les émissions de méthane industriel, notamment le protocole de quantification de la réduction des émissions de gaz à effet de serre émanant de dispositifs pneumatiques. La Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec poursuivent leurs travaux dans ce domaine.
AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE INDUSTRIELLE	Le Nouveau-Brunswick élargit son programme d'efficacité énergétique industrielle; les Territoires du Nord-Ouest évaluent les possibilités d'amélioration de l'efficacité industrielle, et Terre-Neuve-et-Labrador établit des normes de rendement pour réduire les émissions de GES émanant des grandes industries. Le gouvernement fédéral a lancé le nouveau programme ENERGY STAR pour la certification de l'industrie et les programmes défi, et il prépare avec le gouvernement de la Colombie-Britannique un programme commun d'encouragement à la mise en place de systèmes de gestion de l'énergie ISO 50001. Le projet pilote de gestion de l'énergie de la Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord a fourni aux sociétés industrielles de tout le continent des ressources permettant de réduire la consommation d'énergie et l'émission de GES.
INVESTIR DANS LA TECHNOLOGIE	Le gouvernement fédéral investit 50 M\$ dans les technologies du secteur pétrolier et gazier permettant de réduire les émissions de GES, dont une somme de 10 M\$ dans l'Alberta Carbon Conversion Technology Centre. La Colombie-Britannique a lancé une stratégie technologique, un fonds de technologie de 100 M\$, un programme de carburant à faible teneur en carbone de 27 M\$, et elle s'est engagée à créer un Groupe de travail sur l'économie émergente et une Commission de l'innovation. Le Québec a investi en technologie et en innovation dans plusieurs secteurs, comme les véhicules électriques et les technologies vertes.

3.0 MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

3.5 FORÊTS, AGRICULTURE ET DÉCHETS

AUGMENTER LA QUANTITÉ DE CARBONE STOCKÉ	Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone annoncé par le gouvernement fédéral appuie les mesures nouvelles ou élargies des gouvernements provinciaux et territoriaux visant à réduire les émissions de GES, entre autres par un stockage amélioré du carbone dans les forêts et les sols agricoles. Les projets provinciaux et territoriaux qui sont approuvés par le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone seront lancés en 2018. La Colombie-Britannique a annoncé un investissement de 150 M\$ pour améliorer la capacité de stockage du carbone dans ses forêts publiques, et élabore également de nouveaux outils de gestion agroenvironnementale. Les Territoires du Nord-Ouest ont lancé une stratégie de développement de l'industrie forestière pour orienter son essor. Le Nouveau-Brunswick, le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont lutté contre des infestations forestières par l'intervention précoce et la surveillance, la reforestation et le traitement continu des zones affectées pour limiter les dommages à la santé des forêts. Le programme Coopération Québec-Ontario pour la recherche en agroalimentaire finance une recherche coopérative sur les impacts du changement climatique sur la santé des sols, la transformation des aliments et la sécurité alimentaire, afin de développer de meilleures pratiques ainsi que des stratégies d'adaptation et d'atténuation.
AUGMENTER L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION	Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont largement contribué, grâce à des investissements, à l'augmentation de l'utilisation du bois dans la construction. Le gouvernement fédéral investit 39,8 M\$ sur quatre ans dans le cadre du programme Produits de bois pour favoriser la construction écologique. L'Ontario investit 4,8 M\$ dans le programme de construction en bois massif, et le Québec investit 11 M\$ dans le programme de démonstration des bâtiments en bois. Un certain nombre de gouvernements, dont l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et le Québec, se sont dotés de chartes du bois ou de politiques favorisant l'utilisation des produits du bois dans la construction, et certaines provinces augmentent leur utilisation du bois et d'autres matériaux renouvelables à faible émission de carbone dans les bâtiments municipaux et les immeubles financés par le gouvernement. Certains gouvernements allouent également des fonds à des projets de recherche, de démonstration et de formation à la construction avec des produits du bois.
PRODUIRE DES BIOÉNERGIES ET DES BIOPRODUITS	Des mesures ont été prises pour apporter les bioénergies aux communautés qui ont recours aux combustibles fossiles, notamment grâce à des investissements fédéraux de 55 M\$ pour favoriser de biochauffage dans le cadre du programme fédéral Promouvoir l'énergie propre dans les communautés éloignées, et du programme de l'Ontario pour le remplacement des appareils de chauffage au bois qui offre des incitatifs financiers aux propriétaires des communautés nordiques, rurales et autochtones pour le remplacement des appareils de chauffage au bois ou aux combustibles fossiles contre des systèmes modernes et à haute efficacité de chauffage au bois. La Première Nation de Whitesand en Ontario veut remplacer sa centrale énergétique au diesel par une installation de cogénération de chaleur et d'électricité et une usine de granules de bois. Les différents gouvernements investissent également de façon à accroître la compétitivité du Canada dans les bioproduits et les biocarburants. Le Yukon a investi 187 000 \$ pour soutenir le développement de sa biomasse. La politique sur la biomasse forestière du Nouveau-Brunswick permet aux services publics d'utiliser des résidus de produits forestiers. Le gouvernement du Québec dirige la transformation et la modernisation de son industrie des produits forestiers, notamment par son plan de travail pour l'innovation des produits du bois qui recevra plus de 86 M\$ en financement gouvernemental d'ici 2022. L'Alberta a appuyé la bioénergie et les biocarburants en investissant dans le Programme des producteurs de bioénergie et en élaborant des protocoles de compensation des émissions, notamment le Protocole de production et d'utilisation des biocarburants et le Protocole de production d'énergie à partir de la biomasse.

3.0 MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

3.5 FORÊTS, AGRICULTURE ET DÉCHETS

PROMOUVOIR L'INNOVATION PAR LES PRATIQUES DE GESTION EFFICACE DES GES DANS LES SECTEURS DES FORÊTS ET DE L'AGRICULTURE	Le gouvernement fédéral s'est engagé à investir dans la recherche et innovation pour appuyer l'industrie agricole, dont 70 M\$ dans la science innovation ciblant les changements climatiques et la conservation des sols et des eaux, financement pour l'adoption de technologies propres par les producteurs agricoles canadiens, 25 M\$ pour l'adoption d'une technologie propre par les producteurs agricoles canadiens, 27 M\$ pour des projets novateurs pouvant aider les agriculteurs à atténuer les émissions de GES, et 2,35 M\$ pour attirer les jeunes vers les emplois écologiques des secteurs agricole et agroalimentaire. Le gouvernement fédéral contribue également à l'évaluation des effets potentiels sur le climat de la production agricole régionale, à l'élaboration d'outils d'atténuation des risques et à l'aide à l'adaptation. Le Conseil canadien des ministres des forêts a publié un cadre de bioéconomie forestière afin de faire promouvoir par le Canada l'utilisation de la biomasse forestière pour créer des bioproduits avancés et pour favoriser l'innovation dans le secteur forestier. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont également pris des mesures sur leur territoire. L'Alberta compte un certain nombre de programmes agricoles pour lutter contre les changements climatiques; la Saskatchewan continue d'investir dans la recherche-développement; le Nouveau-Brunswick dispose de fonds pour la recherche sur la séquestration du carbone en agriculture; la Nouvelle-Écosse embauche un vérificateur de la gestion de l'énergie à la ferme en vue de réduire l'empreinte carbone de l'agriculture; le Manitoba, l'Ontario et le Québec élaborent une gamme de nouveaux programmes liés à l'agriculture et aux changements climatiques. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest évaluent les répercussions des changements climatiques sur l'agriculture et sur les aliments traditionnels dans le nord.
---	---

3.6 LEADERSHIP GOUVERNEMENTAL

ÉTABLIR DES CIBLES AMBITIEUSES	Le gouvernement fédéral s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 40 % d'ici 2030, ou auparavant. Des rapports destinés au public en juillet 2017 démontraient que les émissions de GES du gouvernement fédéral avaient diminué de 19 % entre 2005-2006 et 2014-2015. En 2017, le Canada a publié en ligne son inventaire des émissions de GES des activités fédérales et il continuera de rendre compte de ses progrès. Parmi les mesures prises par d'autres gouvernements, mentionnons les travaux du Manitoba pour comparer la consommation énergétique des immeubles; le plan d'action de Terre-Neuve-et-Labrador pour l'écologisation du gouvernement; les politiques de la Nouvelle-Écosse pour réduire les émissions; les évaluations internes des activités du Nunavut; la certification des bâtiments écologiques en Saskatchewan; la mise à jour par le Nouveau-Brunswick de sa politique de bâtiments écologiques.
RÉDUIRE LES ÉMISSIONS PROVENANT D'IMMEUBLES ET DE PARCS GOUVERNEMENTAUX	Le gouvernement fédéral investit dans des mesures visant à réduire ses émissions, notamment 1 milliard de dollars pour moderniser les centrales de chauffage de refroidissement de la région de la capitale nationale, et 29,7 M\$ en soutien technique pour aider les organismes fédéraux à réduire les émissions de GES produites par leurs immeubles et leurs parcs de véhicules. La Colombie-Britannique a adopté une <i>Loi du bois d'abord</i> et elle maintient son engagement à devenir un gouvernement neutre en carbone, à obtenir l'équivalent de la cote ou de la certification LEED pour les édifices du secteur public, et à instaurer une infrastructure de recharge des VE. Le Nouveau-Brunswick rénove les bâtiments publics et achète des véhicules électriques hybrides rechargeables pour son parc. Le Québec prévoit réduire la consommation de carburant à base de pétrole des parcs gouvernemental et paragouvernemental de véhicules légers. Sous le régime de la politique de Terre-Neuve-et-Labrador pour la construction de meilleurs bâtiments, chaque nouvel édifice doit viser à obtenir le certificat argent de la norme LEED. Les Territoires du Nord-Ouest ont fixé pour tous les nouveaux édifices gouvernementaux l'objectif de dépasser de 10 % les exigences du Code national de l'énergie.

3.0 MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

3.6 LEADERSHIP GOUVERNEMENTAL

RECOURIR D'AVANTAGE AUX MARCHÉS PUBLICS PROPRES	Le gouvernement du Canada a alloué 29,7 M\$ pour offrir des services favorisant l'écologisation des opérations gouvernementales. Le Québec s'est engagé à élaborer un outil d'accompagnement à l'intention des acheteurs publics. De plus, il a élaboré un plan d'intégration des critères de performance écoresponsables dans les processus d'appels d'offre publics afin d'augmenter le volume des acquisitions écoresponsables de l'administration publique.
--	---

3.7 LEADERSHIP INTERNATIONAL

RESPECT DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DU CANADA EN MATIÈRE DE FINANCEMENT CLIMATIQUE	Le Canada adopte une approche novatrice pour mobiliser le financement du secteur privé et le partenariat avec les banques multilatérales de développement afin d'éliminer les obstacles à l'investissement privé. En 2017, le Canada a annoncé un deuxième volet de 200 M\$ au Fonds climatique canadien pour le secteur privé, administré par la Banque asiatique de développement. En 2018, le Canada conclura et annoncera des accords avec divers partenaires pour remplir ses engagements en matière de financement climatique. Tous les accords prévus avec des partenaires devraient être conclus avant la fin de l'année financière 2020-2021. Le Québec a décidé de répondre directement à l'appel des Nations Unies afin d'accroître le financement international des mesures climatiques dans les pays en développement en annonçant des mesures de coopération pour le climat totalisant 25,5 M\$, particulièrement dans les pays de la francophonie qui sont les plus vulnérables aux répercussions des changements climatiques.
ACQUISITION DES RÉSULTATS DES MESURES D'ATTÉNUATION DE TRANSFERT INTERNATIONAL	L'équipe de projets sur les mesures d'atténuation au niveau international a évalué les risques et possibilités, et indiqué les facteurs à prendre en considération dans le transfert des résultats des politiques d'atténuation à l'international (RATI). Le rapport de l'équipe de projets sur les mesures d'atténuation internationale a été présenté aux ministres de l'Environnement à leur réunion de 2017.
ÉTABLISSEMENT D'ÉCHANGES ET DE POLITIQUES SUR LE CLIMAT	Cette année, le Canada a coparrainé un atelier sur le commerce et les changements climatiques en marge d'une réunion du Comité du commerce et de l'environnement (CCE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le gouvernement fédéral continue de faire avancer les discussions sur le commerce et les changements climatiques auprès de l'OMC, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres organisations internationales. La Saskatchewan a commencé à étudier les possibilités de crédits compensatoires et de RATI et a contribué à l'établissement de normes internationales de captage et de stockage du carbone. En juin 2017, la Politique d'aide internationale féministe du Canada a été lancée, Environnement et Action pour le climat étant un principal domaine d'intervention. La Politique reconnaît que les collectivités du monde entier, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, subissent les effets déstabilisateurs du changement climatique et réaffirment l'engagement du Canada à lutter contre les changements climatiques et à leurs répercussions. Le Canada dirige et prend part à des partenariats pour faire progresser les initiatives internationales ministérielles sur l'énergie propre liées aux femmes dans ce secteur, l'efficacité énergétique (dans l'industrie, les bâtiments et les appareils), les véhicules électriques et les réseaux intelligents. En 2019, le Canada sera pour la première fois l'hôte de la réunion ministérielle sur l'énergie propre et la réunion de Mission Innovation. En tenant cet événement ministériel, le Canada se positionne en tant que chef de file mondial en énergie propre et en innovation, en présentant les solutions en matière d'énergie propre des Canadiens et en fournissant des possibilités d'affaires aux entreprises canadiennes dans ce secteur.

4.0 ADAPTATION ET RÉSILIENCE AU CLIMAT

4.1 TRADUIRE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET LES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES EN ACTIONS CONCRÈTES

FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS DIGNES DE FOI SUR LE CLIMAT	Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il fournira des fonds et collaborera avec des partenaires pour développer le Centre canadien des services climatiques. Le Centre fournira des renseignements qui font autorité, des données et des outils pouvant faciliter la prise de décisions au Canada en matière d'adaptation au climat. Les provinces et territoires déploient des efforts pour fournir aux Canadiens les renseignements dont ils ont besoin, comme les projections climatiques en Colombie-Britannique; les données d'imagerie LIDAR au Nouveau-Brunswick; les renseignements et ressources pour faciliter la prise de décisions en matière d'adaptation au territoire du Nunavut; la modélisation et la surveillance du climat régional en Ontario, avec la version à jour des courbes d'intensité, de durée et de fréquence; la recherche et les services en scénarios climatiques au Québec.
RENFORCER LA CAPACITÉ ET L'EXPERTISE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ADAPTATION	Le gouvernement fédéral a lancé et travaille avec les provinces et territoires au développement du Programme Renforcer la capacité et l'expertise régionales en matière d'adaptation (RCERA). Il équipera les décideurs avec des connaissances et de l'information régionale, et fournira de la formation et des activités de renforcement des capacités leur permettant d'utiliser les outils et l'information pour mettre en œuvre des actions d'adaptation aux changements climatiques. Les provinces et territoires collaborent également pour renforcer la capacité à l'échelle régionale (p. ex., les provinces de l'Atlantique et de l'Ouest). Le Québec a fourni 12,7 M\$ sur trois ans au Consortium Ouranos pour soutenir les projets de recherche appliquée multidisciplinaire sur les effets des changements climatiques, les vulnérabilités et la mise au point de solutions d'adaptation. Le Manitoba fournit un financement de 400 000 \$ pour la création du Prairie Climate Centre qui recueillera des données climatiques servant à éclairer la prise de décisions et à lutter contre les répercussions liées au climat. En vertu de la Plateforme canadienne d'adaptation aux changements climatiques, les gouvernements continueront les travaux visant à permettre un partage d'idées et de vue avec des intervenants, y compris des organisations indigènes, de l'industrie, et d'organisations professionnelles, afin d'encourager le secteur privé à investir dans des actions à la fois d'adaptation et accroissant la résilience économique, ainsi qu'aider à mobiliser la société civile et développer des solutions d'adaptation novatrices.

4.2 SOUTENIR LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE AU SEIN DES INFRASTRUCTURES

INVESTIR DANS L'INFRA-STRUCTURE POUR ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE	Le gouvernement fédéral a lancé le plan Investir dans le Canada qui fournira aux provinces et territoires 9,2 milliards de dollars par l'intermédiaire d'ententes bilatérales intégrées comprenant des projets d'adaptation et de résilience; et 2 milliards de dollars par l'intermédiaire du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes. Le gouvernement fédéral a également investi 16,35 millions de dollars dans l'initiative d'évaluation des risques liés aux actifs d'infrastructure des transports pour aider les responsables des biens d'infrastructures fédéraux liés au transport à cerner et à mieux comprendre les risques climatiques entourant ces actifs, et à trouver d'éventuelles solutions d'adaptation susceptibles de les réduire.
ÉLABORER DES CODES ET NORMES EN MATIÈRE DE RÉSILIENCE DEVANT LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	En publiant le projet de code sur les édifices et les infrastructures publiques essentielles qui sont résilients aux changements climatiques, le gouvernement fédéral s'emploie à intégrer la résilience climatique dans les nouveaux bâtiments et les structures publiques essentielles, tout en favorisant le développement de nouvelles normes et orientations pour soutenir la prise de décisions en matière d'infrastructures résilientes aux changements climatiques. La Colombie-Britannique, l'Alberta, le Nouveau-Brunswick, les Territoires du Nord-Ouest, la Nouvelle-Écosse, le Nunavut et l'Ontario aident également le gouvernement fédéral à définir des codes et des normes de résilience climatique. Ils élaborent aussi des codes du bâtiment et des lignes directrices qui favorisent au sein de leur gouvernement respectif la prise de décisions en matière d'infrastructures résilientes aux changements climatiques.

4.0 ADAPTATION ET RÉSILIENCE AU CLIMAT	
4.3 PROTÉGER ET AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES HUMAINS	
ABORDER LES RISQUES POUR LA SANTÉ LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	De concert avec ses partenaires et intervenants, le gouvernement fédéral a pris des mesures concrètes pour prévenir les maladies liées à la chaleur et s'y préparer, comme le lancement avec les intervenants clés d'une Communauté de pratique nationale sur la chaleur extrême et la santé; le dépôt officiel du Cadre fédéral relatif à la maladie de Lyme et la publication d'un plan d'action; l'augmentation de la capacité de prévenir, d'identifier et de gérer les maladies infectieuses causées par les changements climatiques; et la mobilisation des partenaires clés pour soutenir les activités de recherche, de suivi et de surveillance en santé. En outre, le premier appel de propositions du Fonds pour les maladies infectieuses et le changement climatique a été lancé pour contrer l'impact du changement climatique sur la santé humaine en créant et en améliorant l'accès aux données reliées aux maladies infectieuses, à l'éducation et à la sensibilisation. Les provinces et territoires déploient des efforts pour protéger la santé. Au Québec, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, ils ont mis en place certaines mesures pour établir de systèmes de surveillance et d'avertissement avancés pour la chaleur. Au Québec, ils ont mené des recherches pour établir des liens entre le problème de zoonose et les changements climatiques. Au Yukon, ils ont fait le suivi des répercussions sur la santé causées par les événements météorologiques extrêmes et les incendies de forêt. Au Nunavut, ils ont acquis une meilleure connaissance des risques pour la santé humaine qui sont associés aux changements climatiques.
SOUTENIR LA SANTÉ DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES	Le gouvernement fédéral a également soutenu les mesures d'adaptation pour la santé dans les communautés des Premières Nations, inuites et métisses.
4.4 SOUTENIR LES RÉGIONS PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES	
INVESTIR DANS L'INFRA-STRUCTURE RÉSILIENTE POUR PROTÉGER LES RÉGIONS VULNÉRABLES	Le gouvernement fédéral continue de mobiliser les administrations nordiques et les intervenants au moyen de l'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord, et il a annoncé l'octroi d'un financement en vertu du plan Investir dans le Canada qui renforcera la résilience des régions vulnérables (les communautés autochtones, côtières et nordiques). Les provinces et territoires déploient des efforts pour améliorer la protection contre les inondations, dont un engagement du Manitoba à investir 1 milliard de dollars par année dans l'amélioration de ses moyens de protection; au Yukon, par le suivi et la surveillance de l'infrastructure de transport; en Nouvelle-Écosse, par des évaluations de vulnérabilité visant à orienter les activités d'entretien des digues; et au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, aux Territoires du Nord-Ouest, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nunavut, par une planification de l'adaptation visant à accroître la résilience de l'infrastructure aux changements climatiques dans les régions vulnérables.
RENFORCER LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE DANS LE NORD	Le gouvernement fédéral collabore avec les provinces, territoires, gouvernements nordiques et organismes autochtones pour finaliser la Stratégie d'adaptation dans le Nord; ils continuent d'investir dans le programme Préparation aux changements climatiques dans le Nord visant à renforcer les capacités nordiques d'adaptation. Le gouvernement du Canada a renouvelé l'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord afin de continuer à renforcer la capacité dans des régions du Nord et à soutenir la recherche et l'élaboration de nouveaux outils et de nouvelles technologies pour adapter le transport nordique aux changements climatiques. Les provinces et territoires améliorent la résilience des infrastructures nordiques aux effets des changements climatiques; notamment les réseaux de transport en Ontario et au Québec. Au Manitoba, ils favorisent l'échange de renseignements et de connaissances locales dans les communautés nordiques. Au Québec, ils surveillent les mouvements de glace le long de la côte du Nunavik et prévoient d'améliorer la résilience de l'infrastructure de transport. Dans le nord des Territoires du Nord-Ouest, ils appuient la planification de l'adaptation.

4.0 ADAPTATION ET RÉSILIENCE AU CLIMAT	
4.4 SOUTENIR LES RÉGIONS PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES	
ENCOURAGER LA SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRE DANS LES PEUPLES AUTOCHTONES	Le gouvernement fédéral a lancé un nouveau programme pour encourager la surveillance communautaire et l'intégration des connaissances autochtones à la science occidentale. Les provinces et territoires collaborent de près avec les communautés autochtones pour favoriser la surveillance communautaire et l'échange de connaissances autochtones. Au Québec, il s'agit notamment de démarches visant à faciliter le dialogue intergénérationnel avec les étudiants du Nunavut; en Saskatchewan, de surveiller les récoltes d'aliments traditionnels; en Ontario, d'accroître les capacités techniques des peuples autochtones; en Alberta, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, de soutenir les activités de surveillance communautaire.
FAVORISER L'ADAPTATION DANS LES RÉGIONS CÔTIÈRES	Le gouvernement fédéral continuera de fournir des renseignements et des données scientifiques pour guider et améliorer les prévisions concernant les changements climatiques dans les régions côtières vulnérables, par le renouvellement du programme des Services d'adaptation aux changements climatiques en milieu aquatique. Les provinces et territoires appuient les efforts visant à déterminer et à évaluer la vulnérabilité des communautés et infrastructures côtières. Au Colombie-Britannique, ceci est fait par la mise à jour des cartes des plaines inondables et par l'élaboration d'une stratégie pour prévenir les risques d'inondation. Au Terre-Neuve-et-Labrador et au Yukon, ils font une amélioration des capacités de surveillance des régions côtières. Au Nouveau-Brunswick, aux Territoires du Nord-Ouest, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nunavut et au Québec, ils mènent des évaluations de vulnérabilité ou par une planification de l'adaptation des communautés côtières afin de réduire cette vulnérabilité.
4.5 RÉDUIRE LES DANGERS LIÉS AU CLIMAT ET LES RISQUES DE CATASTROPHE	
INVESTIR DANS L'INFRA-STRUCTURE POUR RÉDUIRE LES RISQUES DE CATASTROPHE	Dans le cadre du plan Investir au Canada, le gouvernement du Canada déterminera également les investissements prioritaires à réaliser dans l'infrastructure afin de réduire les risques de catastrophes et de protéger les communautés. Il continuera d'appuyer les provinces et territoires, y compris la Colombie-Britannique et Terre-Neuve-et-Labrador, par l'intermédiaire du Programme national d'atténuation des catastrophes. Au Alberta et au Ontario, ils déploient des efforts pour aider les municipalités et les communautés à bâtir une résilience à long terme aux inondations et aux sécheresses. Au Québec, ils élaborent le Cadre pour la prévention des sinistres 2013-2020 visant à aider les municipalités à prévenir les catastrophes, l'érosion côtière et les glissements de terrain par la planification de mesures d'adaptation. Au Nunavut ils partagent des meilleures pratiques. Au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et dans les Territoires du Nord-Ouest, ils donnent la priorité aux investissements en infrastructures.
PROGRESSION DES EFFORTS VOUÉS À LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS	Par l'intermédiaire du Programme national d'atténuation des catastrophes, le gouvernement fédéral a soutenu des mesures de protection contre les inondations en appuyant la production et la modernisation de cartes des zones inondables, publié des Lignes directrices sur la cartographie des plaines inondables, et aidé l'Alberta, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan à évaluer leurs risques d'inondation. L'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest et le Québec ont contribué à la cartographie des risques d'inondation, à la planification des mesures d'adaptation, à la surveillance et à l'évaluation des risques d'inondation afin de mieux comprendre, prévenir et réduire les risques d'inondation sur leur territoire.

4.0 ADAPTATION ET RÉSILIENCE AU CLIMAT

4.5 RÉDUIRE LES DANGERS LIÉS AU CLIMAT ET LES RISQUES DE CATASTROPHE

SOUTENIR L'ADAPTATION DES PEUPLES AUTOCHTONES	Par l'intermédiaire du Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations, le gouvernement fédéral continue de soutenir l'intégration des renseignements climatiques dans les processus décisionnels. Le programme est appliqué en collaboration avec les communautés des Premières Nations afin de cerner les priorités particulières aux régions face aux changements climatiques, leurs répercussions et les possibilités de projets à leur sujet. Le programme donne la priorité aux communautés des Premières Nations les plus touchées par les changements climatiques associés à la hausse du niveau de la mer, aux inondations, aux incendies de forêt et à la détérioration des routes en hiver. Le programme a été étendu en 2017 de façon à inclure la cartographie des plaines inondables dans les terres des réserves. Des provinces et territoires viennent en aide aux peuples autochtones; au Nunavut, en contribuant à la surveillance communautaire de la glace marine; au Québec, par l'évaluation des processus politiques et des structures gouvernementales d'adaptation pour le Nunavut; et au Yukon, par la formation de responsables des changements climatiques pour la communauté.
--	---

5.0 TECHNOLOGIE PROPRE, INNOVATION ET EMPLOIS

5.1 RENFORCER L'INNOVATION PRÉCOCE

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE AU STADE INITIAL	Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux favorisent les nouvelles approches de développement de la technologie au stade initial qui fait avancer la recherche dans les domaines susceptibles de réduire nettement les émissions de GES et d'autres polluants. Par exemple, le nouveau Carrefour de la croissance propre qui a été annoncé dans le cadre du budget 2017 favorisera plusieurs mesures de technologie propre à toutes les étapes du spectre de l'innovation, y compris au stade initial du développement de la technologie. Le groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la croissance propre s'emploie à définir des missions de nouvelles percées technologiques ou les défis de nouveaux programmes comme le volet des technologies propres du Fonds Impact Canada et d'autres initiatives similaires. Les provinces et territoires prennent aussi des mesures pour renforcer les capacités d'innover au stade initial. Par exemple, le nouveau défi que l'Ontario a lancé aux innovateurs et qui consiste à proposer des solutions pour aider l'industrie ontarienne à réduire ses émissions de GES et son nouveau programme pour financer les frais associés aux projets de recherche transformateurs de grande envergure; la nouvelle stratégie de recherche et d'innovation du Québec, Oser innover, et ses travaux dans le cadre du plan d'action sur la politique énergétique de 2017-2020, lequel vise à augmenter de 25 % le nombre de projets d'innovation technologique financés d'ici 2020. En mai 2017, le Québec a également lancé un appel de propositions de trois millions de dollars afin de créer une chaire de recherche pour le développement de technologies vertes.
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AXÉS SUR UNE MISSION	Dans son budget de 2017, le gouvernement du Canada a alloué une somme de 200 M\$ pour appuyer la recherche sur les technologies propres, ainsi que le développement, la démonstration et l'adoption de technologies propres dans les différents secteurs des ressources naturelles. Le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la croissance propre s'emploie à définir des missions de nouvelles percées technologiques ou les défis de nouveaux programmes, et il procède aussi à la cartographie des actifs, programmes et infrastructures existants qui contribuent à la recherche, aux démonstrations et aux développements axés sur la mission. L'Alberta et le gouvernement fédéral travaillent ensemble dans le cadre du Programme d'innovation énergétique et de la Collaboration bilatérale sur la recherche et la technologie en vue d'appuyer de nouvelles technologies propres. L'Ontario a inauguré récemment le Fonds d'innovation pour les technologies à faible émission de carbone (FITFEC) qui aidera les chercheurs, les entrepreneurs et les sociétés à créer et à commercialiser des technologies à faibles émissions de carbone permettant à la province d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de GES. L'Alberta a récemment annoncé le défi de l'innovation liée aux sables bitumineux visant à réduire les émissions de GES et à améliorer la compétitivité des coûts liés à la production du bitume, ainsi que son engagement à financer 12 projets de technologie novateurs visant à réduire les émissions de méthane.

5.0 TECHNOLOGIE PROPRE, INNOVATION ET EMPLOIS

5.2 ACCÉLÉRER LA COMMERCIALISATION ET LA CROISSANCE

ACCÈS AUX PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX	Le nouveau programme fédéral Carrefour de la croissance propre visera à aider les promoteurs de technologies propres à tirer profit des programmes fédéraux en matière de technologies propres. Le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la croissance propre explore les avenues pour élargir le réseau pancanadien d'incubateurs et d'accélérateurs de technologies propres afin de mieux soutenir les entreprises locales, tirer parti de l'expertise et des ressources de différentes régions et mieux mettre en contact les nouvelles entreprises avec des organismes établis à la recherche d'idées, de solutions et d'occasions novatrices. Le Québec et le gouvernement fédéral se sont associés pour offrir des services, notamment par l'entremise d'Entreprises Québec et d'Infos Entrepreneurs, afin de prêter assistance aux entrepreneurs.
ACCROÎTRE LE SOUTIEN AU PERFECTIONNEMENT ET À LA COMMERCIALISATION DES TECHNOLOGIES NOVATRICES	Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux unissent leurs efforts afin de faciliter pour les entreprises de technologies propres l'accès à des capitaux qui les aideront à mettre en marché leurs produits et leurs services. Le gouvernement fédéral facilite l'accès aux capitaux afin de favoriser la croissance et l'expansion des entreprises canadiennes de technologie propre, en assurant partout au Canada le financement de projets de développement et de démonstration des nouvelles technologies propres qui soutiennent le développement durable, et en soutenant les innovateurs canadiens par une série d'initiatives dans le budget de 2017. L'Alberta et la Banque de développement du Canada (BDC) élaborent ensemble les modalités de rédaction d'une lettre d'intention; la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral ont récemment annoncé un partenariat entre le Fonds d'innovation en énergie propre et le Fonds de technologies du DD^{MD} pour stimuler le développement de technologies et projets précommerciaux d'énergie propre; le Québec travaille de concert avec TDDC pour soutenir l'innovation en énergie et la réduction des émissions de GES dans la province, ainsi qu'avec Ecofuel Accelerator pour appuyer les entreprises en démarrage travaillant dans le secteur des technologies propres; la Nouvelle-Écosse et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) ont annoncé de nouvelles mesures de soutien pour les entreprises en démarrage de la Nouvelle-Écosse dans les secteurs des océans et des technologies propres. Le Québec a également annoncé un nouveau programme d'aide à l'innovation qui couvrira le développement et la commercialisation de nouvelles technologies propres. L'Ontario élabore actuellement une stratégie de technologies propres et a réalisé des investissements importants dans son réseau de technologies propres. De nouveaux travaux ont récemment été annoncés par des entreprises de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario qui s'efforcent de trouver des solutions technologiques visant à réduire les émissions de GES et accroître l'efficacité énergétique dans les sables bitumineux du Canada. Le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres de l'Ontario représente un investissement de 55 millions de dollars visant à fournir un capital de risque aux entreprises de la province ayant un grand potentiel d'innovation. Des annonces quant aux fonds locaux de capital de risque sont attendues sous peu. L'Ontario a investi de nouveau dans les organisations dans son Cleantech Accelerator Network, y compris le centre de recherche et d'innovation en bioéconomie, le projet WaterTAP, le Bloom Centre de durabilité, le Green Centre Canada (GCC), le Bioindustrial Innovation Canada (BIC), et le Consortium pour l'eau du Sud de l'Ontario. Le programme ObjectifGES a reçu 74 millions de dollars du Fonds ontarien pour l'investissement vert. ObjectifGES pour les émetteurs industriels s'attarde sur deux questions clés : le besoin d'appuyer l'adoption de technologies novatrices, et le besoin de solutions aidant le secteur industriel à atteindre des cibles plus agressives à l'avenir. Des annonces de projets sont imminentes.

5.0 TECHNOLOGIE PROPRE, INNOVATION ET EMPLOIS

5.2 ACCÉLÉRER LA COMMERCIALISATION ET LA CROISSANCE

RENFORCER LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DU LEADERSHIP D'ENTREPRISE	Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent de concert à renforcer le développement des compétences et le leadership d'entreprise au moyen des diverses démarches. Le groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la croissance propre collabore avec d'autres groupes de travail à un échange de renseignements en vue d'encourager le talent, la formation professionnelle et les possibilités de perfectionnement. La Saskatchewan a mobilisé le secteur des technologies pour contrer la pénurie de compétences en Technologies de l'information et de la communication (TIC); le Québec a élaboré une stratégie du marché du travail en vue de répondre aux besoins du secteur des technologies propres, l'Ontario a investi pour aider les communautés autochtones à lutter contre le changement climatique et à soutenir la croissance économique et l'adoption de solutions technologiques pour la production d'énergie propre, et la Colombie-Britannique a tenu des salons de l'emploi dans la Silicon Valley pour attirer des travailleurs hautement qualifiés. Le gouvernement de l'Ontario a investi 13 millions de dollars dans deux initiatives permettant à des communautés indigènes de lutter contre les changements climatiques, de soutenir la croissance économique et d'adopter des technologies propres. Un financement de 5 million de dollars du Fonds d'investissements vert sert à la formation, l'accès à des outils et à de l'infrastructure dans des communautés Indigènes pour lutter contre les changements climatiques. Un investissement de 8 million de dollars aide au développement de solutions de microréseaux avancés dans des communautés de Premières Nations, réduisant l'utilisation du diesel, et permettant la mise en place de solutions d'énergie propre.
ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES D'IMMIGRATION POUR LES PERSONNES DÉTENANT DES COMPÉTENCES IMPORTANTES	La nouvelle Stratégie en matière de compétence mondiale du gouvernement fédéral instaure un processus plus rapide et plus prévisible pour permettre aux employeurs d'attirer au Canada les meilleurs talents et les nouvelles compétences, et le nouveau volet des talents mondiaux permet aux sociétés d'avoir accès à un nouveau processus d'embauche simplifié. Le Québec offre des allègements fiscaux pour les chercheurs et les experts étrangers afin d'aider les entreprises à trouver des employés très qualifiés pour mener à bien leurs projets d'innovation.
PROMOUVOIR L'EXPORTATION DE PRODUITS ET DE SERVICES LIÉS AUX TECHNOLOGIES PROPRES	Le gouvernement du Canada élabore actuellement une stratégie de promotion du commerce international visant à encourager les entreprises canadiennes en technologies propres à devenir des chefs de file mondiaux et à tirer parti des possibilités commerciales internationales. Le groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la croissance propre s'emploie à développer une approche pancanadienne d'exportation de la technologie propre afin de soutenir les exportations canadiennes dans ce domaine et la croissance des producteurs canadiens de technologies propres concurrentielles à l'échelle mondiale. Il s'efforce également de définir la proposition de valeur de la technologie propre canadienne en fonction d'objectifs d'investissements directs étrangers. Les gouvernements fédéral et provinciaux investissent afin de fournir aux entreprises de l'Atlantique des activités de formation, des services de veille et d'analyse de marché ainsi que des activités d'engagement sur le marché dans le cadre de la Stratégie de croissance du commerce et des investissements en Atlantique. La Colombie-Britannique collabore avec l'État de Washington pour la création du corridor d'innovation de Cascadia en vue de favoriser au-delà des frontières la croissance des industries de haute technologie, des sciences de la vie, et des technologies propres et d'analyse des données. Le Québec a lancé la Stratégie d'exportation québécoise 2016-2020 qui détermine les mesures prioritaires pour appuyer le secteur des technologies propres et le Programme international de coopération climatique afin de soutenir le transfert, l'adoption et le déploiement de technologies propres vers les pays francophones en développement vulnérables aux répercussions des changements climatiques.

5.0 TECHNOLOGIE PROPRE, INNOVATION ET EMPLOIS

ÉTABLISSEMENT DE NORMES	Le gouvernement du Canada contribue aux efforts du Conseil canadien des normes pour la mise en place d'une stratégie favorisant un soutien plus direct des entreprises canadiennes de technologies propres par l'adoption de normes permettant d'accélérer la commercialisation et d'accéder à un éventail plus large de marchés. L'Ontario a récemment publié une stratégie Cleantech visant à rationaliser les normes de l'industrie.
--------------------------------	---

5.3 FAVORISER L'ADOPTION

DONNER L'EXEMPLE : ÉCOLOGISATION DES ACTIVITÉS DU GOUVERNEMENT	Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont à l'œuvre pour établir des plans d'action en vue d'écologiser les activités gouvernementales et d'encourager les services publics, les municipalités et d'autres entités du secteur public à adopter des technologies propres pour donner l'exemple. Le gouvernement fédéral se prépare à lancer Solutions innovatrices Canada, un nouveau programme d'approvisionnement en innovation annoncé dans le budget de 2017. Ce programme vise à trouver des solutions novatrices aux défis lancés par les ministères et organismes fédéraux et pourrait soutenir l'innovation de base liés aux technologies propres. Le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la croissance propre s'efforce de promouvoir l'innovation et rapprocher les producteurs de technologies propres des possibilités qui les intéressent. Le groupe de travail développe aussi une trousse de ressources en matière d'approvisionnement que les provinces et les territoires pourront mettre à la disposition des municipalités, des universités, des établissements scolaires et des hôpitaux pour leur permettre de profiter des initiatives d'approvisionnement écologique existantes ou d'adopter des pratiques similaires. La Porte d'entrée de l'énergie de l'Atlantique contribue au développement des ressources énergétiques propres du Canada Atlantique en repérant les possibilités et en participant à l'évaluation des avantages de l'important et diversifié potentiel de la région en énergie renouvelable de source éolienne, marémotrice ou hydraulique, ou tirée de la biomasse ou des biocarburants. La plupart des provinces et des territoires prennent des mesures afin de réduire les émissions en écologisant les activités du gouvernement. La Colombie-Britannique a mis en œuvre un service de concierge en approvisionnement afin de connecter les fournisseurs de produits prêts à commercialiser et les acheteurs du gouvernement. Le travail de la Colombie-Britannique sur les options stratégiques pour accroître l'utilisation de matériaux de construction à faible teneur en carbone dans les nouvelles installations du secteur public certifiées LEED. La Saskatchewan mène des recherches et des expériences sur des pratiques culturelles offrant une résistance à la sécheresse et à la vulnérabilité des forêts par rapport aux changements climatiques. La Manitoba dispose d'un sommaire des émissions de GES provenant des édifices gouvernementaux et de nouvelles directives visant le réacheminement des déchets de construction et les essais de fuites d'air des immeubles. L'Ontario appuie les petites et moyennes entreprises (PME) axées sur la technologie ainsi que l'acquisition et l'adoption des technologies propres de la province. Le Québec a élaboré un plan pour intégrer des critères de performance écoresponsables dans les processus d'appel d'offres publics et des outils pour promouvoir les achats publics de technologies propres. Le Québec investit également dans les énergies renouvelables pour le chauffage des écoles afin d'améliorer l'efficacité énergétique. Le Nouveau-Brunswick dispose d'une politique d'approvisionnement écologique. Terre-Neuve-et-Labrador travaille à l'accréditation des immeubles publics dans le cadre du système d'évaluation des édifices durables LEED. L'Île-du-Prince-Édouard s'efforce d'atteindre le seuil de 100 % de production d'énergie renouvelable dans la province d'ici 2050 et examine 20 projets énergétiques innovants potentiels. Les Territoires du Nord-Ouest font la promotion des améliorations du rendement énergétique et la mise en place de systèmes de chauffage à la biomasse dans les édifices gouvernementaux, et le Nunavut est en train d'étudier les possibilités d'écologisation des activités gouvernementales.
---	---

5.0 TECHNOLOGIE PROPRE, INNOVATION ET EMPLOIS

5.3 FAVORISER L'ADOPTION

SOUTIEN À L'ADOPTION ET L'ADAPTATION DE TECHNOLOGIES PROPRES CHEZ LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LES COMMUNAUTÉS NORDIQUES ET ÉLOIGNÉES	Le gouvernement du Canada et l'Ontario travaillent de concert pour financer une nouvelle installation de traitement de la biomasse et du bois pour la Première nation de Whitesand, qui fournira de l'énergie propre et des emplois. Le gouvernement de l'Alberta aide ses communautés et organismes autochtones à installer des systèmes solaires photovoltaïques sur leurs établissements. Le Manitoba a participé à l'organisation d'un sommet pancanadien et visant à réduire l'utilisation du diesel dans les localités éloignées, et à trouver des moyens d'améliorer l'accès à d'autres sources d'énergie dans les communautés autochtones, nordiques et éloignées. Le Québec entreprend plusieurs initiatives, notamment un projet pilote de récupération d'énergie des matières résiduelles dans les régions nordiques et le Programme de biomasse forestière résiduelle afin de promouvoir l'utilisation de la biomasse plutôt que des combustibles fossiles, et a annoncé la création d'un fonds dédié à promouvoir l'utilisation de la biomasse dans le Nord en vue de remplacer les combustibles fossiles. La province s'est également engagée à mettre sur pied un conseil consultatif pour les communautés autochtones afin d'améliorer la consultation sur les questions énergétiques. Le Nunavut continue d'étudier les options visant à réduire la dépendance des localités éloignées de son territoire envers les combustibles fossiles.
ADOPTION PAR LES CONSOMMATEURS ET L'INDUSTRIE	Le gouvernement du Canada s'efforce de promouvoir auprès des consommateurs et de l'industrie l'adoption de technologies propres par la rédaction et la publication de dix spécifications techniques ENERGY STAR® nouvelles ou actualisées, et pour la première fois, par l'ajout au programme de thermostats intelligents et de bornes de recharge pour véhicules électriques. La réglementation a été modifiée à l'automne 2017, de façon à mettre à jour les normes existantes, et à en introduire de nouvelles, sur les produits pouvant appartenir à plusieurs catégories. L'Ontario a récemment annoncé la création du Fonds d'investissement vert, un organisme provincial à but non lucratif qui permettra de mettre en place des programmes et d'offrir des rabais afin de réduire les coûts énergétiques, autant pour les particuliers que pour les entreprises. Le nouveau programme Energy Efficiency Alberta, créé par le gouvernement de l'Alberta, a lancé un certain nombre de programmes d'efficacité énergétique pour générer des économies d'énergie dans les secteurs résidentiels et commerciaux. Le Québec investit également dans plusieurs programmes qui favorisent l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de GES dans divers secteurs de l'économie, notamment EcoPerformance et Programme d'aide Écocamionnage.

5.4 RENFORCER LA COLLABORATION ET LES PARAMÈTRES DE RÉUSSITE

ACCROÎTRE L'HARMONISATION DES MESURES FÉDÉRALES, PROVINCIALES ET TERRITORIALES	Le gouvernement fédéral lance une communauté de collaboration en matière de croissance propre visant à appuyer les innovateurs canadiens en technologies propres en facilitant les interactions avec les programmes et services des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la croissance propre a élaboré sur la technologie propre et la croissance propre un énoncé de vision pancanadienne qui prévoit une collaboration et une coordination plus étroites entre les administrations et les institutions en matière de programmes et de politiques. Le Québec examine ses programmes de soutien financier aux entreprises et à l'innovation afin d'harmoniser et de simplifier sa programmation et collabore avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de trouver des moyens de collaborer à l'examen des programmes d'innovation fédéraux.
ÉTABLIR UNE STRATÉGIE DE TRAITEMENT DES DONNÉES SUR LES TECHNOLOGIES PROPRES	Le gouvernement fédéral a alloué une somme de 14,5 M\$ à l'élaboration d'une stratégie de traitement des données sur les technologies propres, et en 2017, les provinces et territoires, l'industrie et d'autres parties intéressées ont participé à des consultations par l'entremise d'un groupe de travail fédéral-provincial-territorial. Le Québec et l'Ontario collaborent avec Statistique Canada et le sous-comité sur la Stratégie fédérale sur les données techniques propres afin de déterminer les problèmes liés à la définition du secteur des technologies propres.

APPROCHE TRANSVERSALE

CANADA	Le gouvernement du Canada favorise la participation active des Premières Nations, des Inuits et des Métis pendant la mise en œuvre du cadre pancanadien, y compris dans le cadre de trois tables bilatérales fondées sur les distinctions. Comme telles, les tables fournissent des occasions d'engagement continu envers les peuples autochtones pour la mise en œuvre du cadre pancanadien et la poursuite des priorités plus générales en matière de changement climatique. En avril 2017, Ressources naturelles Canada a lancé un dialogue national, Génération Énergie, et a invité les Canadiens à faire connaître leurs idées et à élaborer une vision de l'avenir énergétique de leur pays en participant en ligne ou en personne dans les comités et ateliers. Les idées reçues aideront à définir l'avenir de l'énergie au Canada pour la prochaine génération, tandis que le pays définit l'orientation de sa politique énergétique qui viendra s'ajouter au travail effectué par les provinces et les territoires. En octobre 2017, à Winnipeg au Manitoba, les intervenants nationaux et internationaux se sont réunis au forum Génération Énergie pour discuter de la façon dont le Canada se prépare à l'économie axée sur l'énergie fiable, abordable et à faibles émissions de carbone de l'avenir.
ALBERTA	L'Alberta continue de réaliser des progrès dans la mise en œuvre de son plan de leadership climatique.⁵ Le Climate Leadership Plan (plan de leadership climatique) est une stratégie conçue en Alberta pour réduire les émissions de carbone tout en diversifiant l'économie, en créant des emplois et en protégeant la santé et l'environnement de la province. Ce plan a été créé pour atténuer les émissions de GES et faire la transition vers une économie à plus faible émission de carbone. Le Climate Leadership Plan de l'Alberta prévoit de réinvestir les revenus de la redevance sur le carbone dans l'économie de l'Alberta, notamment vers Energy Efficiency Alberta, un nouvel organisme public créé en 2017 qui aide les Albertains à améliorer l'efficacité énergétique de leur demeure, de leurs entreprises et de leurs communautés.
ONTARIO	L'Ontario met en œuvre son Plan d'action contre le changement climatique.⁶ Le plan expose les grandes lignes des actions clés entreprises par le gouvernement pour contrer le changement climatique, créer de bons emplois dans les domaines de la technologie et de la construction propres, offrir plus de choix aux consommateurs et créer des possibilités d'investissement dans l'Ontario. En août 2017, l'Ontario a également lancé le Fonds pour un Ontario vert, organisme provincial à but non lucratif, dont le financement prévu de 2,4 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années proviendra des produits du marché du carbone de la province. Le Fonds est chargé de réduire la pollution des gaz à effet de serre dans les bâtiments et l'industrie, pour aider à atteindre les cibles de réduction des émissions de l'Ontario.
MANITOBA	Le Manitoba a établi une nouvelle société d'État qui offre des programmes et des services écoénergétiques : la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba.
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	Stratégie énergétique de l'Île-du-Prince-Édouard : La province a établi une stratégie énergétique de dix ans afin de réduire la consommation d'énergie, de promouvoir l'utilisation d'énergies plus propres et produites localement et de modérer les futures hausses du prix de l'énergie.⁷ Cette stratégie, qui sera mise en œuvre sur les dix prochaines années, s'appuie sur trois principes : la réduction des émissions de GES, la rentabilité et la création de possibilités économiques à l'échelle locale. Élaboration du Plan d'action contre le changement climatique de l'Île-du-Prince-Édouard : la province travaille à un Plan d'atténuation et d'adaptation relatif aux changements climatiques. Le plan comprendra des mesures de réduction des émissions de GES, de séquestration de carbone et d'adaptation aux changements climatiques. Il devrait être rendu public cet automne et mis en œuvre au cours des prochaines années.

⁵ www.alberta.ca/climate-leadership-plan.aspx

⁶ www.ontario.ca/fr/page/plan-daction-contre-changement-climatique

⁷ www.princeedwardisland.ca/en/information/energy-strategy

APPROCHE TRANSVERSALE	
NOUVEAU-BRUNSWICK	Le Nouveau-Brunswick travaille à la mise en œuvre de son nouveau plan d'action sur les changements climatiques intitulé La transition vers une économie à faibles émissions de carbone, ⁸ dans lequel la province s'engage à prendre des mesures plus rigoureuses pour réduire les émissions de GES et pour renforcer la résilience aux répercussions des changements climatiques.
NOUVELLE-ÉCOSSE	La Nouvelle-Écosse poursuit les travaux décrits dans son plan d'action sur les changements climatiques ⁹ en réduisant davantage ses émissions de GES et en s'adaptant à l'évolution de l'environnement.
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	La province de Terre-Neuve-et-Labrador s'est engagée à mettre en œuvre un nouveau plan d'action sur les changements climatiques et a entrepris des consultations publiques pour orienter les prochaines étapes.
YUKON	Nouvelle stratégie du Yukon : Le Yukon en est aux premières étapes de la planification d'une nouvelle stratégie intégrée sur l'énergie, les changements climatiques et l'économie verte, en partenariat avec les Premières Nations et les municipalités de son territoire. Les résultats devraient être publiés en 2019.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	Par l'entremise de l'Alliance énergétique de l'Arctique (AEA), en 2017, les Territoires du Nord-Ouest ont consacré 2,7 M\$ à des programmes et services d'efficacité énergétique aux résidents, aux entreprises et aux communautés.
QUÉBEC	Le Québec met en œuvre son Plan d'action 2013-2020 contre le changement climatique.¹⁰ Le plan établit les priorités et les mesures du gouvernement dans la lutte contre les changements climatiques. Le Québec modernise également sa Loi sur la qualité de l'environnement. Les nouvelles dispositions de la loi tiendront compte des émissions de GES ainsi que des mesures d'atténuation et d'adaptation pour tous les nouveaux projets nécessitant une évaluation environnementale.¹¹ En 2017, le Québec a créé Transition énergétique Québec (TEQ) pour soutenir, stimuler et promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques, et pour couronner la mise en œuvre tous les programmes et mesures nécessaires pour atteindre ses objectifs énergétiques. La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation¹² contribuera à trouver solutions économiques.
SASKATCHEWAN	En décembre 2017, la Saskatchewan a publié Prairie Resilience: Une stratégie de lutte contre les changements climatiques fait au Saskatchewan. La stratégie met l'accent sur l'élaboration de politiques visant à améliorer la préparation et la résilience de la Saskatchewan au changement climatique dans plusieurs domaines importants, y compris les systèmes naturels, l'infrastructure bâtie, la durabilité économique, la préparation de communautés ainsi que la mesure, la surveillance et la présentation des rapports. Au début de 2018, la Saskatchewan continuera d'élaborer cette stratégie en consultation avec des intervenants de l'industrie, des organisations environnementales, des groupes autochtones et des communautés.
PROVINCES DE L'ATLANTIQUE	Le Partenariat pour l'énergie propre du Canada atlantique a été lancé en 2017 pour cerner les éventuelles améliorations à la production et la transmission d'électricité, promouvoir l'efficacité énergétique et favoriser les technologies d'énergie propre.

8 www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl.html

9 <https://climatechange.novascotia.ca/sites/default/files/uploads/ccap.pdf>

10 www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf

11 www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/fiches/changements-climatiques.pdf

12 www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/recherche-et-innovation/strategie-quebecoise-de-la-recherche-et-de-linnovation